Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-200077352-20260227-2526A-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/02/2026

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS AJACCIEN

centre intercommunal d'action sociale du pays ajaccien

BILAN ACTIVITE 2025

Edito

Une gouvernance renouvelée au service d'une ambition renforcée

L'année 2025 a constitué un tournant dans les modalités de pilotage du CIAS. L'absence de la directrice en fonction a en effet conduit l'établissement à adapter son organisation administrative, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle forme de gouvernance, plus collégiale et plus agile.

C'est dans ce contexte que, par lettre de mission en date du 25 avril 2025, le Directeur général des Services a confié au Directeur général-adjoint des services développement et cohésion du territoire une mission de coordination des services du CIAS, puisqu'il assure, par ailleurs une mission de pilotage de certains opérateurs de la CAPA, parmi lesquels le CIAS. Cette mission a pu être conduite à bien avec le soutien de la Chargée de mission auprès du D.G.A. en charge de l'audit, des fonds européens et des projets structurants.

Afin d'assurer la continuité et la qualité du service public, un Comité de direction (CODIR) a été immédiatement constitué, réunissant le coordonnateur des services et les cheffes de Pôles de l'établissement.

Cette organisation, rapidement perçue comme plus souple et davantage fondée sur une logique partenariale, a été officiellement institutionnalisée par un arrêté, témoignant ainsi de la reconnaissance de son efficacité.

Des chantiers structurants menés à bien

Loin de ralentir l'activité de l'établissement, cette période a au contraire été mise à profit pour engager ou finaliser plusieurs chantiers essentiels au bon fonctionnement du CIAS.

Le Comité de direction s'est ainsi attelé, en réponse aux recommandations formulées par la Chambre régionale des Comptes, à la rédaction des statuts de l'établissement, à l'élaboration d'un projet d'établissement structurant, ainsi qu'à la conception d'un règlement intérieur et d'un règlement des aides.

D'une manière générale, le CODIR s'est engagé à apporter une réponse circonstanciée et rigoureuse à chacune des observations émises par la Chambre régionale des Comptes.

Une stratégie d'action résolument tournée vers les territoires

Au-delà de ces travaux de consolidation institutionnelle, le Comité de direction a également impulsé une inflexion significative de la stratégie d'intervention du CIAS.

En s'appuyant sur l'expérimentation « Territoires Zéro Non-Recours », il a initié et déployé une méthode dite « d'allers-vers », visant à aller à la rencontre des habitants les plus éloignés des dispositifs d'aide, là où ils vivent.

Cette approche, d'abord expérimentée dans le quartier de Bodiccione, a vocation à s'étendre prochainement aux quartiers nord-rocade, témoignant d'une ambition territoriale résolument affirmée.

Dans le même esprit, le CODIR a engagé une démarche de décentralisation de l'action du CIAS, en développant des permanences et des points d'appui de proximité dans les quartiers de Bodiccione et d'Aspretto, ainsi que, prochainement, dans de nouveaux locaux sur la Commune de Sarrola.

Cette stratégie de maillage territorial, encore en déploiement, sera amplifiée tout au long de l'année 2026.

Un bilan positif, porteur d'une nouvelle philosophie d'action

Il convient de souligner avec force que ce mode de pilotage partenarial et collégial n'a nullement compromis l'efficacité et l'efficience de l'établissement.

Bien au contraire, il a permis d'initier une véritable nouvelle philosophie d'action, fondée sur le décloisonnement, la proximité et la coopération.

Cette dynamique s'est notamment traduite par un renforcement de l'articulation entre le CIAS et la CAPA, au travers de la Direction générale-adjointe en charge du développement et de la cohésion du territoire, et plus particulièrement de la Direction de la cohésion sociale et des solidarités.

centre intercommunal d'action sociale du pays ajaccien

Données Générales

Une intercommunalité sociale : prise de compétence intercommunale

La création (par la loi NOTRe) au 1 janvier 2018 d'une Collectivité de Corse rassemblant les compétences de la CTC et des deux départements a modifié considérablement le rapport de forces. Ainsi sur le territoire communautaire, l'action de proximité se trouve être partagée entre les services municipaux et communautaires d'une part et les services territoriaux d'autre part.

Dans ce contexte, il était important que le bloc constitué de la CAPA et de ses communes membres puisse s'affirmer plus encore, afin que les destinées du territoire puissent être arbitrées et décidées à l'échelle pertinente du bassin de vie. La prise de compétence sociale s'imposait donc.

La Collectivité de Corse est à présent le chef de file de l'action sociale sur le territoire de la Corse : elle exerce de plein droit les compétences anciennement dévolues aux départements, c'est-à-dire, pour ce qui nous intéresse : les situations de fragilité, le développement social, l'accueil des jeunes enfants, l'autonomie des personnes.

La monté en compétence sociale de la CAPA, actée en octobre 2016, a abouti le 16 novembre 2017 à la création du CIAS du pays ajaccien. ***Elle fait de l'intercommunalité un pivot de l'action sociale du territoire.***

Le CIAS, opérationnel depuis le 1er janvier 2018, se substitue au CCAS d'Ajaccio en élargissant son champ d'intervention à l'ensemble du périmètre communautaire, avec pour objectifs :

-> L'équité de traitement qui va s'appliquer à l'échelle communautaire et donc à tous les villages de la CAPA aujourd'hui démunis d'outils de ce type.

-> L'efficacité de l'action car les analyses des besoins sociaux se feront sur un territoire de vie plus pertinent et donneront donc des éléments plus précis à exploiter : territorialisation de l'action en fédérant le réseau et les moyens.

-> La globalité de l'action qui va positionner la CAPA comme le maillon manquant entre la collectivité unique et les territoires.

Les missions du CIAS : le cadre général

Le CIAS anime une action générale de prévention et de développement social, en étroite liaison avec les institutions publiques et privées. (Article L123-5 du CASF) :

↳ Il agit directement en proposant des services, en attribuant des aides....

Il a des compétences obligatoires : aides légales/Domiciliation/ ABS, mais peut également mettre en œuvre des actions dites adaptées ou complémentaires : représentent plus de 80% de ses activités (aides matérielles et financières, le portage de repas, les animations, l'épicerie éducative...)

↳ iL anime un réseau de partenaires

- Rôle de coordonnateur/animateur de réseau. Le CIAS ne fait pas tout. Il s'appuie également sur les autres acteurs de son territoire d'intervention.

- Développe des partenariats (associations diverses ; institutions et Collectivités ; Entreprises...)

Le cadre d'intervention spécifique au CIAS

L'intérêt communautaire

↳ Diagnostic, Animation, Développement social, instruction et enquêtes sociales, conservation des données :

- Animation d'une action générale de prévention et de développement social en liaison avec les institutions publiques et privées de caractère social. Le développement social ainsi que l'animation d'une action générale de prévention relèvent, par définition, d'une démarche globale d'intervention sur un territoire à forte mobilisation collective, visant à la promotion sociale des habitants. Ainsi la jeunesse a vocation à être au cœur d'un projet de développement social.
- Analyse des besoins sociaux du territoire.
- Participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale dans les conditions règlementaires et transmission des demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. Procédure d'enquête sociale relative à ces dossiers d'aide sociale.
- Tenue à jour d'un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation sociale résidant sur le territoire de l'intercommunalité.
- Elaboration et suivi du projet social de territoire.

↳ Précarité :

- Elaboration et mise en œuvre d'actions de solidarité, dont la précision qui suit : quelques exemples d'actions concrètes mise en œuvre par le CIAS du pays ajaccien et qui pourraient s'étendre sur tout le territoire intercommunal : Epicerie éducative, les paniers de la solidarité, la boutique puériculture.
- Aides et secours aux familles.
- Hébergement temporaire.

↳ Séniors :

- Animations en direction des séniors

Une Maison des Ainés devenue intercommunale qui est en capacité d'organiser des évènementiels (thés dansants, journées de sensibilisation diverses, voyages, loisirs) et des animations sur tout le territoire de la CAPA spécifiquement à destination des séniors, qui dans ce cadre, seraient aussi appelés à se mobiliser par des actions de volontariat au bénéfice d'autres populations (familles, enfance, jeunesse…).

- Soutien à l'autonomie et maintien à domicile dont :
    - *Portage de repas à domicile sur tout le territoire intercommunal*

↳ Mobilité :

- solutions de mobilités complémentaires aux dispositifs de droits communs
    - Transport à la demande,



↳ Le projet social. Le projet de politique sociale a été élaboré en 2024.

Les axes du projet social

Pour partie, les actions déclinées dans ce projet social étaient déjà mises en œuvre par le CIAS du pays ajaccien. Cependant le CIAS a dû les adapter et les développer (accroissement du territoire d'intervention, spécificité de certains publics et territoires).

↳ Promouvoir la place des séniors sur le territoire

Il s'agit pour l'essentiel d'actions portées par le CIAS et/ou ses partenaires (essentiellement associatifs) qui doivent être développées avec pour objectifs :

- Lutter contre l'isolement des seniors et favoriser le lien social : mobilité des séniors (transport à la demande, animations collectives…), maintien d'une veille continue pour repérer les situations d'isolements, labélisation du territoire du pays ajaccien.
- Favoriser le maintien à domicile (portage de repas, visites de courtoisie et petits services…. Développer de nouvelles formes d'habitat à destination des seniors, adaptation des logements)
- Favoriser l'accès aux droits et aux services et aux professionnels de santé en informant et accompagnant les seniors dans leurs démarches, favoriser l'accès et l'usage du numérique et initier un travail en réseau entre les acteurs sociaux et médicaux

↳ Contribuer à lutter contre la précarité

- Réorganiser la réponse pour mieux répondre aux besoins et pallier le non recours : Présence humaine et proximité avec les usagers, accompagnement des personnes fragilisées dans le recours aux droits, renforcer le partenariat et la coordination entre les acteurs sociaux, adapter la réponse sociale à la réalité du terrain et améliorer le recours aux soins et prise en compte du handicap
- Prendre en compte le caractère transversal de la politique sociale et requestionner les réponses sociales

Le CIAS a déjà investi ce champ d'action (réalisation d'enquêtes de proximité, réalisation de guide de service, conduite d'actions d'estime de soi…) *+ Actions nouvelles : ateliers participatifs, développement de réseaux d'échanges, (CIAS impulse et réalise).*

↳ Jeunesse

Dans ce domaine, le CIAS du Pays ajaccien va nettement infléchir son action, car la CAPA entend s'appuyer sur la MDA pour répondre aux besoins de la jeunesse sur son territoire et permettre ainsi au CIAS de recentrer ses missions autour de 4 pôles opérationnels. Ainsi, la MDA pourra s'appuyer sur le CIAS, en jouant la complémentarité et non la dispersion des moyens.

Les instances du CIAS du pays Ajaccien

centre intercommunal d'action sociale du pays ajaccien

Le CIAS est un établissement public administratif, géré par un conseil d'administration qui est présidé par le président de l'EPCI ; ce conseil comprend des membres élus au scrutin majoritaire par le Conseil communautaire en son sein, ainsi que des membres nommés, par le président de l'EPCI, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes considérées. Au sein du conseil d'administration, les membres élus et nommés le sont en nombre égal, au maximum seize pour chaque catégorie de membres.



Monsieur Stéphane SBRAGGIA – Président



Monsieur David FRAU Vice-président

Administrateurs Elus
Madame Rose Marie OTTAVY SARROLA
Monsieur Antoine VINCILEONI
Monsieur Alexandre SARROLA
Monsieur Ange Pascal MINICONI
Madame Danielle ANTONINI
Monsieur Jean BIANCUCCI
Monsieur Xavier LACOMBE
Monsieur François FAGGIANELLI
Monsieur Etienne FERRANDI
Monsieur Hyacinthe BALDINI
Monsieur Jean Marie PASQUALAGGI
Monsieur Horace FRANCHI
Madame Joëlle CIAVAGLINI
Madame Christelle COMBETTE

Administrateurs Nommés
Madame Julie BARANOVSKY
Madame Nathalie BONELLI
Madame Maryse BATTESTI
Madame Dominique CORTICCHIATO
Monsieur Marc MUNOZ
Madame Florence VANDENDRIESSCHE
Monsieur Hyacinthe CHOURY
Madame dominique KNESEVIC
Monsieur Joseph FILIPUTTI PADRONA
Monsieur Antoine Jean FOLACCI
Madame Iris MARQUES
Madame Luce LECA
Madame Jordane VERON
Monsieur Francis FERRUA
Monsieur Jean José MAGNANI

Le CIAS étant un établissement public administratif, par conséquent, il dispose de :

- **Une personnalité juridique de droit public** qui lui permet, par exemple, d'agir en justice en son nom propre,
- **Une existence administrative et financière** distincte de la commune,
- **Une gestion par un conseil d'administration** qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Le conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs au président et/ou au vice-président.

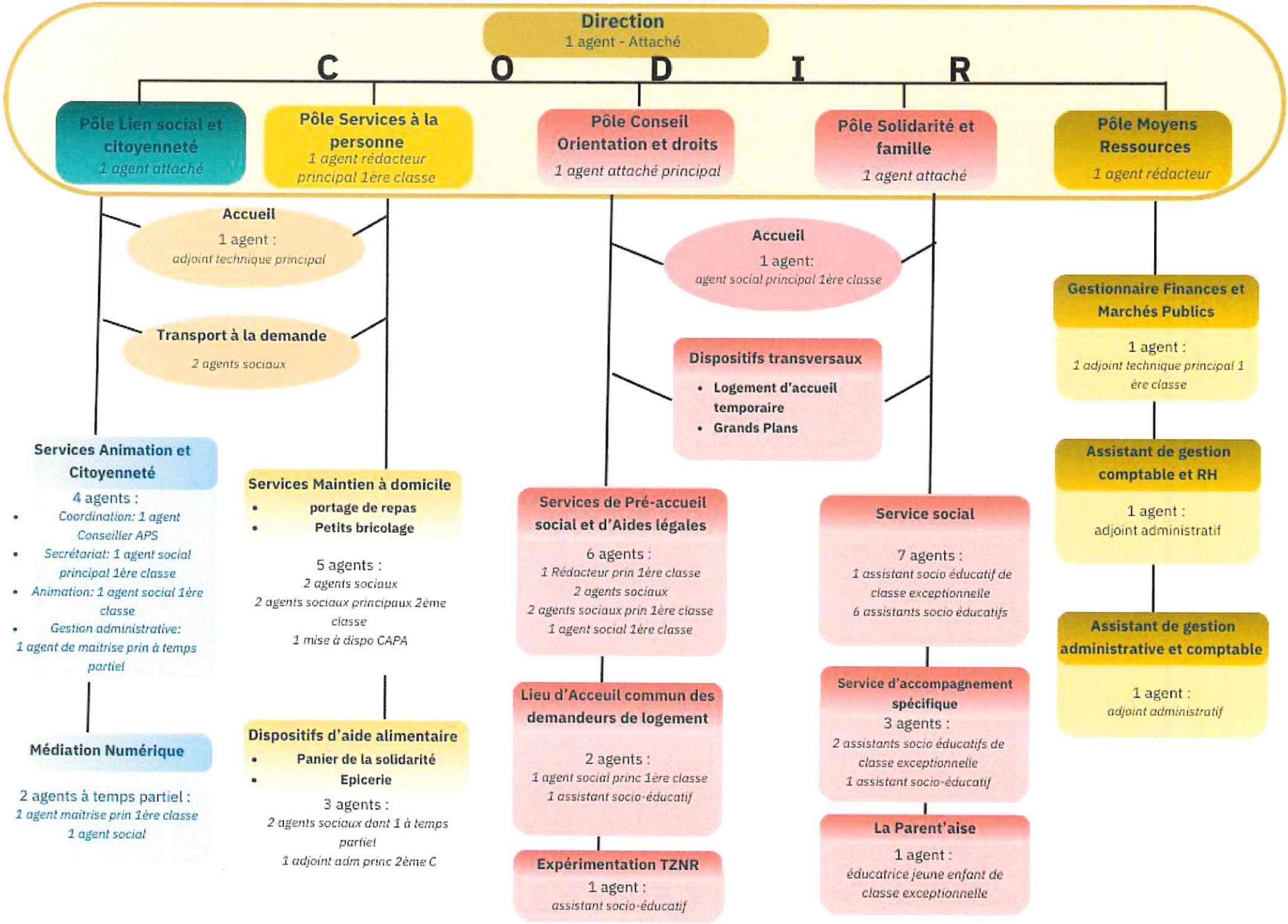
Il est composé par :

Le pôle administratif constitué du service financier (le Budget, la comptabilité, les marchés publics, la gestion du patrimoine,) du service administratif général (les conseils d'administration, les commissions permanentes,) et de ressources humaines (recrutement, carrière maladie retraite, paie)

Et par 4 axes opérationnels :

- Le pôle Conseil, Orientation et droits
- Le pôle Solidarité et Famille
- Le pôle Services à la Personne
- Le pôle lien Social et Citoyenneté

Cias du pays ajaccien



centre intercommunal d'action sociale du pays ajaccien

pôle Moyens Ressources

Le Pôle moyens ressources

Le pôle Moyens ressources a pour mission principale de fournir les ressources humaines, foncières, matérielles et logistiques nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation de l'établissement. Les objectifs principaux sont :

- La préparation, le secrétariat et l'exécution des décisions du Conseil d'Administration

- La gestion complète de toutes les questions relatives aux agents du CIAS, comme le suivi des carrières, la paie, la gestion de la situation administrative des agents depuis leur recrutement jusqu'à leur retraite (la mobilité, le reclassement...), la formation des agents, la gestion du temps de travail, etc.

- Doté d'une autonomie financière, le CIAS assure la gestion financière de ses services, par la préparation, le vote et l'exécution du budget, la comptabilité pour l'ensemble des services, la gestion des subventions. Il gère son propre patrimoine immobilier, ses contrats d'assurances (suivi des marchés, déclarations et suivis des sinistres), et assure le suivi des marchés publics.
  Le CIAS réalise une comptabilité analytique afin de renforcer la lisibilité des coûts réels par service. Il contrôle les dépenses et garantit la transparence financière.

Toutes ces fonctions internes forment le pôle administration générale, qui contribue au développement d'une préoccupation partagée de bonne gestion dans l'ensemble des services du CIAS, en lien avec les partenaires et organismes, qu'ils soient de tutelle, de contrôle, de conseil, financeurs, etc...
Le CIAS s'inscrit dans la nécessaire évolution de l'administration, et souhaite renforcer le travail en transversalité, en associant ces services ressources en amont de la réalisation des projets

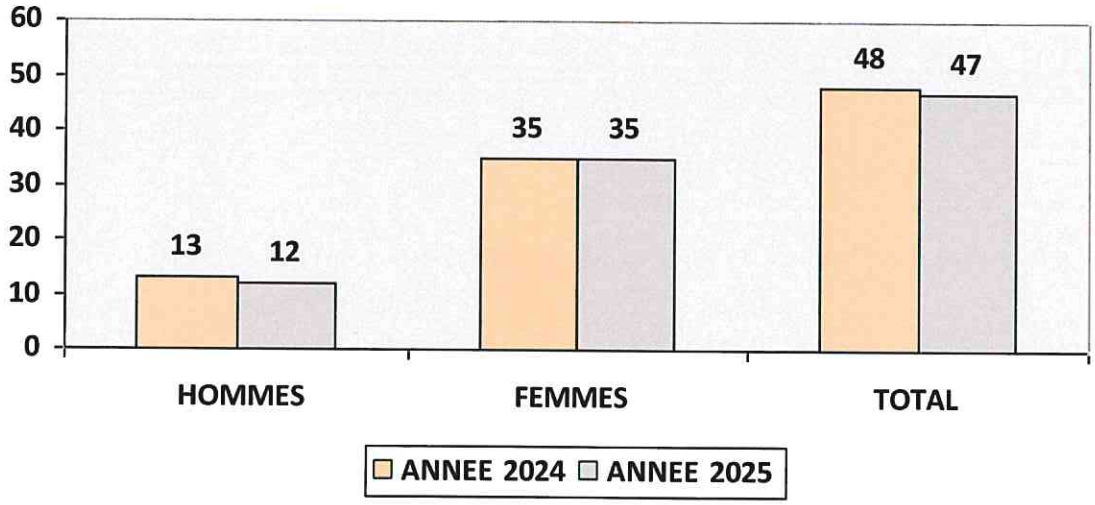
Le pôle est composé de :

- Une responsable du pôle moyens ressources
- Une gestionnaire financière
- Une assistante administrative et comptable
- Une assistante administrative

Les Ressources Humaines

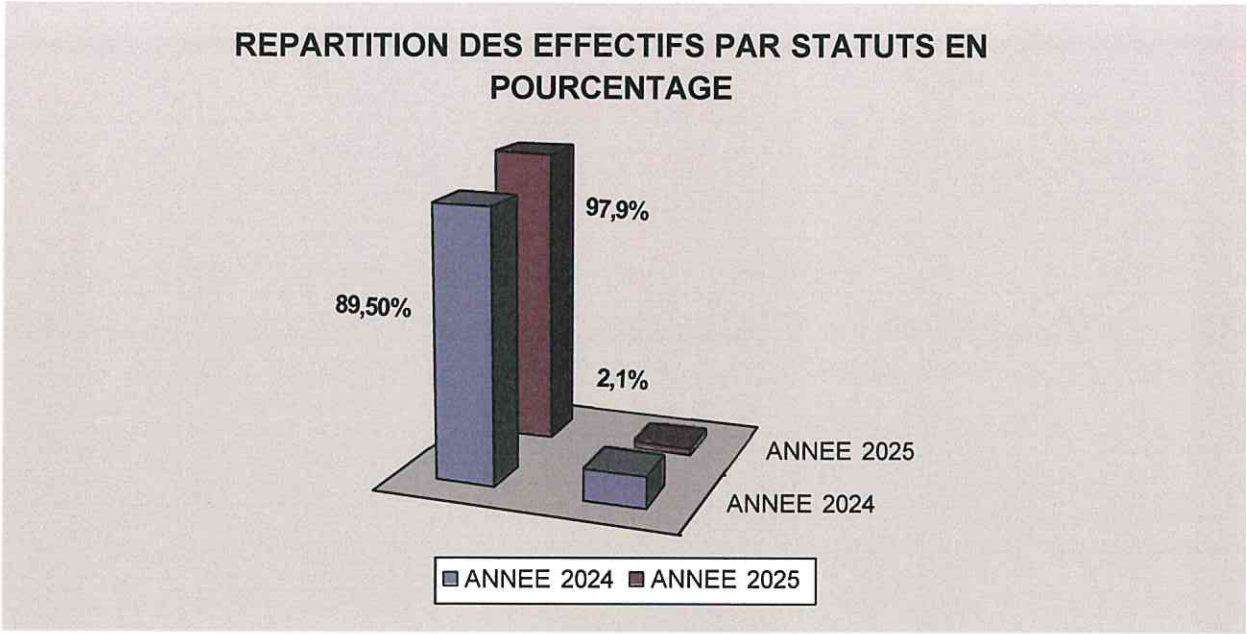


Evolution de l'effectif du CIAS au 31 décembre 2025 des années sur des postes permanents (agents CIAS+disponibilité)



L'effectif global du CIAS connait ainsi une très légère diminution d'un agent entre les deux exercices. Cette évolution reste marginale et ne traduit pas une modification structurelle des ressources humaines

Cette baisse s'explique par la radiation d'un agent de cadre à la suite d'une fin de disponibilité sans remplacement immédiat. Il est, par ailleurs important de souligner que depuis 2022, les effectifs du CIAS demeurent globalement stables, témoignant d'une gestion maitrisée des ressources humaines et d'un niveau d'activité constant.



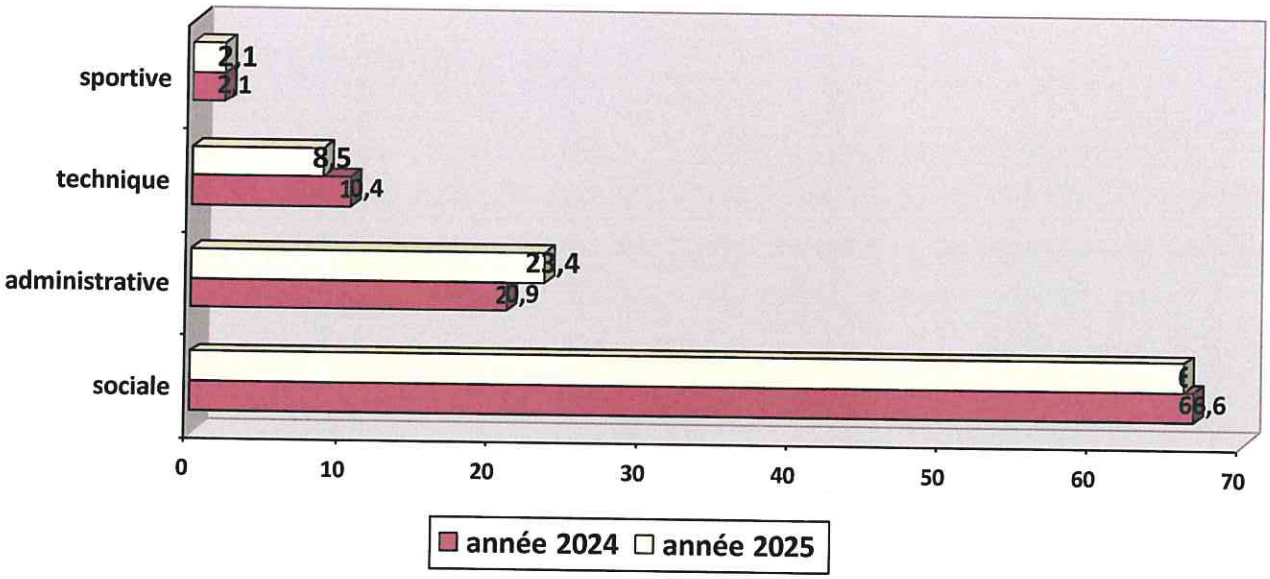
Les agents contractuels occupant des postes vacants sont essentiellement des agents possédant des diplômes permettant d'occuper certaines fonctions (assistant territorial socio-éducatif) mais pour lesquels il est nécessaire de réussir un concours et d'être inscrit sur une liste d'aptitude. Au-delà de ces emplois permanents, le CIAS a également recours à des emplois non permanents comme des vacataires afin de faire face aux fluctuations des activités et de pourvoir aux absences imprévues. Enfin, le CIAS peut bénéficier de personnel mis à disposition par la Ville /CAPA. D'après le tableau ci-dessus, il en ressort que les agents contractuels au sein du CIAS est une partie non représentative de la Collectivité.

Ci-dessous le tableau détaillé la répartition en pourcentage des catégories des agents titulaires et non titulaires

	ANNEE 2024		ANNEE 2025	
	Tit	N. Tit	Tit	N. Tit
CATEGORIE A	35%	6.5%	36.2%	2.1%
CATEGORIE B	6.1%	0	6.4%	0
CATEGORIE C	48.4%	4%	55.3%	0

La comparaison entre 2024 et 2025 met en évidence une diminution marquée du recours aux agents non titulaires, ainsi qu'un renforcement de la titularisation particulièrement au sein des Catégorie A et C. Cette évolution traduit la volonté de sécurisation des parcours professionnels et de consolidation des effectifs permanents.

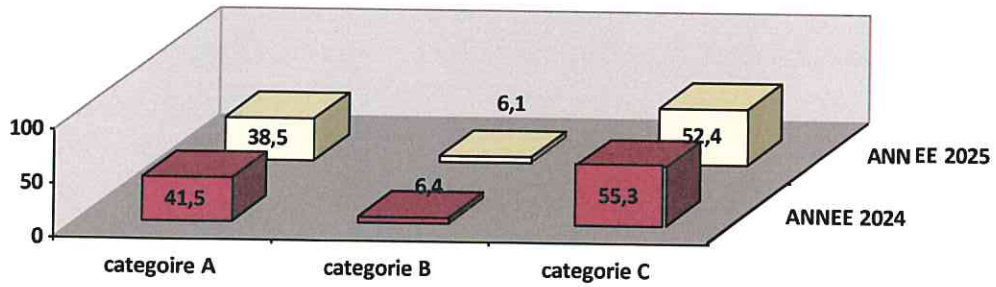
Repartition des effectifs par filières en pourcentage



Ce graphique montre qu'aux fil des ans, la filière sociale est la plus importante au sein du CIAS. En effet, le CIAS, au vu de ses compétences et selon les dispositifs mis en place, a été amené à procéder au changement de filière de certains agents de catégorie C (filière administrative, technique et à la filière sociale) afin que cela soit en adéquation avec leur fiche de poste.

La forte composante humaine des effectifs du CIAS conditionne directement la continuité du service public, la qualité des interventions et la capacité de réponse de l'ensemble des dispositifs d'action sociale. Par nature, l'action sociale repose sur l'accompagnement des personnes, l'écoute, la présence et la réactivité des professionnels : elle ne peut être ni automatisée ni dématérialisée sans perte de sens ou d'efficacité. Les effectifs constituent ainsi le premier levier opérationnel du CIAS, garantissant la sécurisation des parcours, la prévention des ruptures d'accompagnement et l'adaptation aux situations individuelles. L'action sociale est avant tout un engagement humain ; elle implique des compétences, du temps et une disponibilité qui ont un coût structurel assumé, car ce sont des agents qui prennent en charge, accompagnent et soutiennent les publics les plus fragiles.

Repartition des effectifs par catégorie en pourcentage



Ce dernier graphique montre que la répartition des effectifs par catégorie est sensiblement la même sur les deux années. Les seules variations observées concernent l'année 2025 et s'expliquent par des éléments conjoncturels : un détachement en cours d'année pour la catégorie A et des disponibilités accordées pour la catégorie C. Ces situations ponctuelles expliquent les écarts constatés.

Le budget



Le CIAS dispose uniquement d'un budget principal à compter du 1er janvier 2024 le CIAS est passé en M57.
Cette instruction, qui est la plus récente du secteur public local, la plus avancée en temps d'exigences comptables et la plus complète, résulte de la concertation étroite intervenue entre la Direction Générale des collectivités locales et la Direction Générale des finances publiques, les associations d'élus et les acteurs locaux.

La M57 devient le référentiel de droit commun à toutes les collectivités au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14(communes et établissement publics de coopération intercommunale), M52 (départements) et notamment M71 (régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Depuis sa création, le budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale connaît une évolution progressive. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte économique général marqué par l'augmentation du coût de la vie, impactant directement les charges à caractère général supportées par la collectivité.

La progression des dépenses de personnel s'explique principalement par la revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP), ainsi que par l'augmentation structurelle des charges patronales constatée sur les derniers exercices budgétaires ainsi que par l'évolution de la situation statutaire de certains agents, entrainant une modification de niveaux de rémunération et de cotisations sociale afférentes,

Par ailleurs, les dispositifs d'action sociale portés par le CIAS (portage de repas, épicerie éducative, paniers solidaires, boutique puériculture, DPAS, animations etc.) connaissent une montée en charge continue. La sollicitation accrue de ces dispositifs par les partenaires institutionnels et l'augmentation régulière du nombre de bénéficiaires génèrent mécaniquement une hausse des dépenses afférentes.

Malgré cette évolution des charges, les budgets 2024 et 2025 sont présentés en équilibre réel. Les recettes prévisionnelles permettent de couvrir l'ensemble des dépenses, tout en dégageant un excédent maîtrisé, garantissant la soutenabilité financière des actions menées et la continuité du service public d'action sociale à l'échelle intercommunale.

Les données qui suivent correspondent au compte administratif auquel il a été rajouté des décisions modificatives.

	Dépenses totales (Investissement et fonctionnement)	Recettes totales (Investissement et fonctionnement)
Budget 2024	3 783 348.23	3 861 001.85
Budget 2025	3 790 069.54	3 905 740.91

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget 2024	208 564.20	208 524.20	3 574 784.03	3 652 437.65
Budget 2025	226 877.91	226 877.91	3 563 191.63	3 678 863.00

Le tableau ci-dessous détaille les chiffres concernant la dépense du personnel sur les deux dernières années.

	TITULAIRES	NON TITULAIRES	CHARGES SOCIALES	**TOTAL GENERAL**
ANNEE 2024	1 682 374.39 €	87 386.39 €	756 075.07 €	**2 525 835.85 €**
ANNEE 2025	1 701 114.34 €	77 561.88 €	766 293.16 €	**2 544 969.38 €**

Il convient de noter que l'écart global des dépenses de personnel entre les années 2024 et 2025 reste peu significatif avec une légère augmentation du total général en 2025.
Cette évolution s'explique principalement par plusieurs facteurs : en 2025, un certain nombre d'agents ont été placés en congé maladie, certains bénéficiant d'un demi traitement ce qui a contribué à limiter les dépenses sur l'année
Par ailleurs, deux agents contractuels ont été stagiairisés courant 2025, ce qui a entrainé une modification de la répartition de dépenses entre personnels titulaires et non titulaires. La légère hausse des charges sociale est cohérente avec l'évolution des rémunérations des agents titulaires

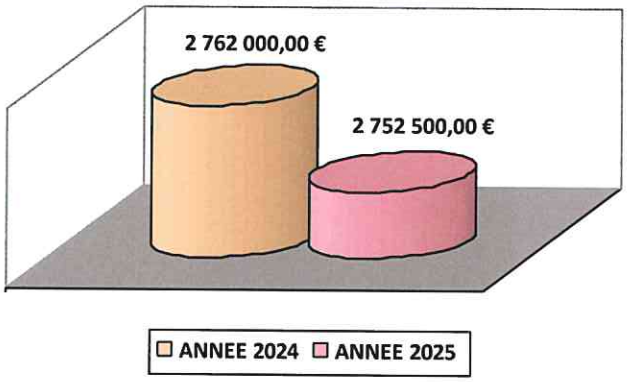
Ainsi malgré ces ajustements de situation individuelle et statutaire, la structure globale des dépenses de personnel demeure stable d'une année à l'autre

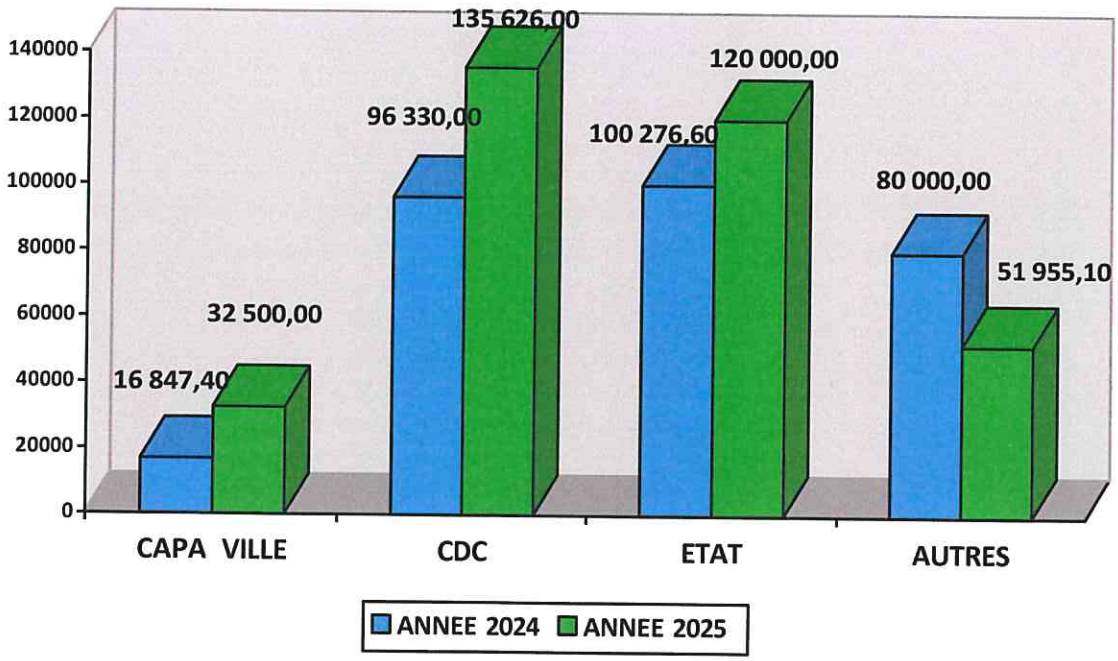
Les subventions de fonctionnement

La subvention de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

Le montant de la subvention ne concerne que la section de fonctionnement.
La convention d'objectifs de performances et de moyens, conclue avec la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien pour les trois années (2024-2026) fixe le montant de la subvention de fonctionnement à 2 724 000 €.

À ce montant s'ajoutait une dotation complémentaire de 38 000 €, correspondant à la participation financière relative à la gestion du lieu commun depuis plusieurs années.
En 2025, la baisse de 25 % de la subvention affectée au financement du lieu commun entraine une diminution du montant global de la subvention par rapport à l'exercice précédent.
Cette réduction ne remet en aucun cas en cause les engagements pris au titre de la convention d'objectifs et de moyens pour la période considérée.





L'examen comparatif des subventions attribuées au titre des exercices budgétaires 2024 et 2025 met en évidence des évolutions différenciées selon l'origine des financements. Ces variations s'expliquent principalement par la prise en compte de reliquats, la reconduction de dispositifs existants et l'évolution des conventions et décisions attributives.

1. Subvention CAPA Ville

Pour l'exercice 2025, le montant de la subvention attribuée par la CAPA Ville intègre un reliquat non consommé de l'exercice 2024. Ce report de crédits explique l'augmentation apparente du financement en 2025. Il ne s'agit donc pas exclusivement d'une hausse de l'attribution annuelle, mais bien de la combinaison du financement de l'année en cours et du solde reporté.

2. Subvention CDC

La progression significative de la subvention versée par la CDC en 2025 s'explique par deux éléments cumulatifs :

- d'une part, la prise en compte d'un reliquat de l'exercice précédent ;
- d'autre part, l'augmentation des crédits alloués dans le cadre de la convention pluriannuelle conclue entre la CDC et la structure.

Cette convention pluriannuelle prévoit une revalorisation des montants afin d'assurer la continuité et le développement des actions menées, ce qui se traduit budgétairement par une hausse des crédits inscrits pour l'exercice 2025. Cette convention a pris fin en 2025.

3. Subvention de l'État

Pour l'année 2025, la subvention de l'État correspond à la reconduction du dispositif TZNR, garantissant le maintien du niveau de financement des actions éligibles. À cette reconduction s'ajoute la réintégration d'un reliquat issu de l'exercice 2024, contribuant au montant global inscrit au budget 2025. L'évolution observée résulte ainsi d'un effet de report et non d'une augmentation structurelle des crédits de l'État.

4. Subventions autres financeurs

Ces subventions connaissent une diminution en 2025. Cette baisse s'explique par le fait que l'ensemble des demandes de subventions déposées au titre de l'exercice 2025 n'a pas été retenu. Les montants inscrits tiennent donc uniquement compte des financements effectivement notifiés, traduisant une contraction des ressources issues de ces partenaires.

Conclusion

Les variations constatées entre 2024 et 2025 résultent principalement de mécanismes de report de crédits (reliquats), de la reconduction de dispositifs existants, ainsi que de l'application de conventions pluriannuelles. Elles ne traduisent pas nécessairement une évolution structurelle homogène des politiques de financement, mais doivent être analysées au regard des décisions administratives et contractuelles propres à chaque financeur.

Le Conseil d'administration

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration du CIAS sont régis par les articles L123-4 à L123-9 et R123-1 et suivants du Code e l'Action Sociale et des familles, et par son règlement intérieur. Le Conseil d'administration comprend des membre élus au scrutin majoritaire par le Conseil communautaire en son sein, ainsi que des membres nommés, par le président de l'EPCI, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes considérées. Au sein du conseil d'administration, les membres élus et nommés le sont en nombre égale au maximum de seize pour chaque catégorie de membre.

NOMBRE DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Les conseils d'administration se réunissent au minima à trois par an (ces cessions sont obligatoires et tenues par des dates butoirs pour : le Vote du rapport d'orientation budgétaire, le vote du Budget Primitif et le vote du Compte administratif...

En complément de ces séances obligatoires, de Conseils d'administration supplémentaires peuvent être convoqués en fonction des besoins, afin d'examiner et de valider les dossiers présentés tout au long de l'exercice

En 2024 : 9 Conseils d'administration se sont tenus. Ce nombre plus élevé s'explique par la nécessité de traiter un volume important de dossiers, notamment liés aux décisions budgétaires, aux ajustement encours d'exercice ainsi qu'à plusieurs dossiers spécifiques ayant nécessité la convocation de séances supplémentaires.

En 2025 : 6 conseils d'administration ont été organisés. Cette diminution s'explique par une meilleure anticipation des dossiers, une organisation plus rationalisée et un nombre plus limité de points nécessitant une validation en séance. Les réunions obligatoires ont toutefois été pleinement respectées, et les dossiers ont été présentés dans le cadre de séances prévues.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'actes administratifs produits sur les exercices 2024 et 2025, en distinguant les délibérations des arrêtés.

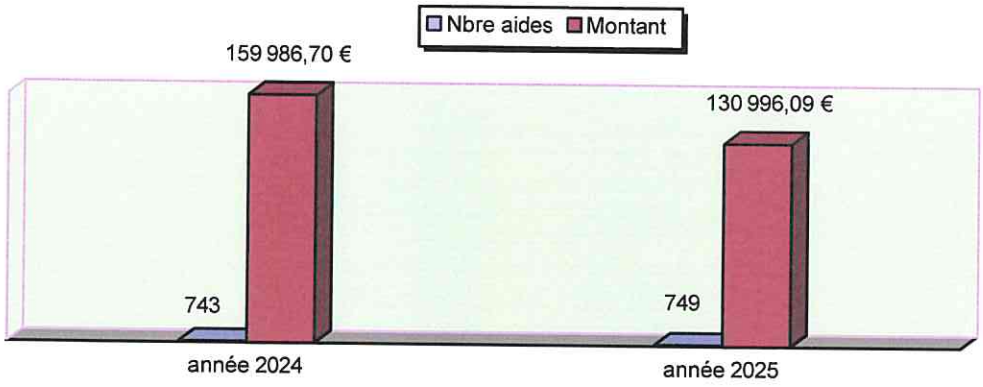
Il apparait que le nombre d'arrêtés est nettement supérieur à celui des délibérations sur les deux exercices considérés. Cette différence s'explique par la nature même des arrêtés, qui regroupent un volume important d'actes liés notamment à la gestion des ressources humaines (avancement de grade, avancement d'échelon, RIFSEEP, etc.) mais également aux avenants des régies ainsi qu'aux décisions relevant des marches à procédure adaptée (MAPA)

	2024	2025
Délibérations	65	75
Actes	175	168
Total général	**240**	**243**

Le volume global des actes administratif demeure globalement stable d'une année à l'autre, avec une légère augmentation du nombre total d'actes en 2025. Cette stabilité traduit une activité administrative soutenue et régulière, marquée par une augmentation des décisions soumises à délibération.

La Commission permanente

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du pays Ajaccien, une commission permanente décide de l'attribution de prestations en espèces auprès des usagers pour les soutenir dans l'apurement de dettes (fournisseurs d'énergie, logements, etc.) ou encore d'aide à la subsistance. Elle statue également sur l'intégration des familles dans les dispositifs de l'épicerie éducative et de l'expérimentation sociale.



L'analyse comparative fait apparaître une stabilité du nombre d'aides accordées, assortie d'une légère progression en 2025. En revanche, le montant global des crédits mobilisés connaît une diminution par rapport à l'exercice précédent.
Cette évolution résulte d'une répartition plus fine des aides ainsi que d'une évolution de la nature des aides accordées, conduisant à un ajustement des montants unitaires attribués. Elle s'inscrit néanmoins dans une volonté constante de poursuivre l'accompagnement des familles, en maintenant un niveau d'intervention comparable en termes de bénéficiaires, conformément aux orientations budgétaires et aux priorités d'action arrêtées pour l'exercice concerné.

NOMBRE DE COMMISSIONS PERMANENTES DU CIAS

La commission permanente a connu une évolution dans la périodicité de ses réunions.
Avant 2023, elle se réunissait toutes les trois semaines selon un rythme régulier.

Depuis 2023, la commission permanente se réunit une fois par mois, ce qui a permis une meilleure lisibilité du calendrier et une organisation plus structurée de ses travaux

Pour l'année 2024, la commission permanente a tenu 12 réunions conformément à cette fréquence mensuelle
Pour 2025, elle a également tenu 12 réunions maintenant le même rythme de fonctionnement.

Cette régularité instaurée traduit une volonté de renforcer l'efficacité, la continuité de l'action et la qualité du suivi de dossiers examinés par la commission permanente.

Les pôles opérationnels

aiutu

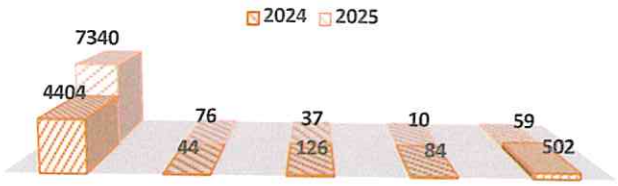
centre intercommunal d'action sociale du pays ajaccien

pôle Conseils, Orientations et Droits

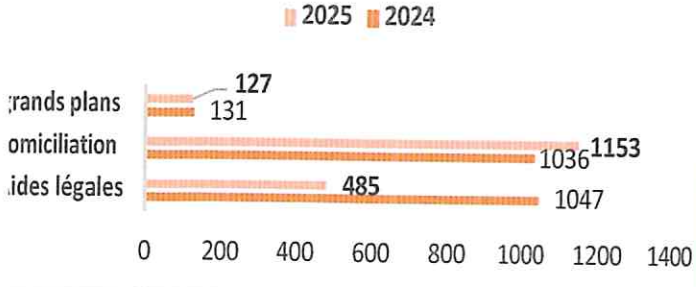
PÔLE CONSEILS, ORIENTATION ET DROITS



ACCUEIL



CONTACTS



Le Pôle Conseils, orientation et droits constitue une porte d'entrée unique vers l'accès aux droits pour les habitants de l'agglomération, en particulier les publics en situation de fragilité sociale, administrative ou numérique. Il s'inscrit prioritairement dans une démarche de lutte contre le non-recours aux droits, en garantissant un accueil inconditionnel, un accompagnement personnalisé et une sécurisation des démarches administratives.

2. Organisation et moyens du pôle

Le pôle s'organise autour des services et effectifs suivants :

❖ **Accueil**

- 1 agent dédié à l'accueil physique et téléphonique
- Mise en place d'un standard téléphonique avec serveur vocal interactif, contribuant à une meilleure orientation des demandes et à la fluidité des contacts

❖ **Pré-accueil social**

- 6 agents polyvalents assurant une première évaluation des situations
- 2 référents spécialisés « congés » et « logements temporaires

Ce pré-accueil permet une orientation adaptée, une priorisation des situations urgentes et une limitation des ruptures de parcours.

❖ **Service Aides légales**

- 1 agent à temps plein
- 3 agents de pré-accueil référents

Le service couvre notamment :

- Les aides légales
- La domiciliation administrative
- Les grands plans

Il joue un rôle central dans l'accompagnement des démarches liées à l'APA, l'ASPA, la CSS, la PCH, la CMI, l'aide sociale à l'hébergement et les aides à la mobilité.

❖ **Lieu d'accueil commun des demandeurs de logement**

- 1 agent instructeur des demandes de logement social
- 1 conseillère en économie sociale et familiale

Ce dispositif favorise une meilleure lisibilité du parcours logement et un accompagnement coordonné des ménages.

❖ **Expérimentation TZNR**

- 1 assistante de service social
- 1 agent de pré-accueil polyvalent

L'expérimentation a permis de renforcer l'accompagnement global des publics, en particulier sur les situations complexes nécessitant une coordination renforcée.

Analyse des demandes d'aides légales

Le service Aides Légales constitue un maillon essentiel de la lutte contre le non recours aux droits. Il accompagne les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans l'ouverture et le maintien de leurs droits sociaux et médico-sociaux.

Il assure :

- ✓ La vérification des conditions d'éligibilité,
- ✓ L'aide à l'instruction des dossiers,
- ✓ La transmission et le suivi auprès des autorités compétentes (CDC, CPAM…)

Le service s'inscrit dans une démarche partenariale étroite, garantissant un accompagnement sécurisé et adapté aux situations individuelles, permettant ainsi le maintien à domicile.

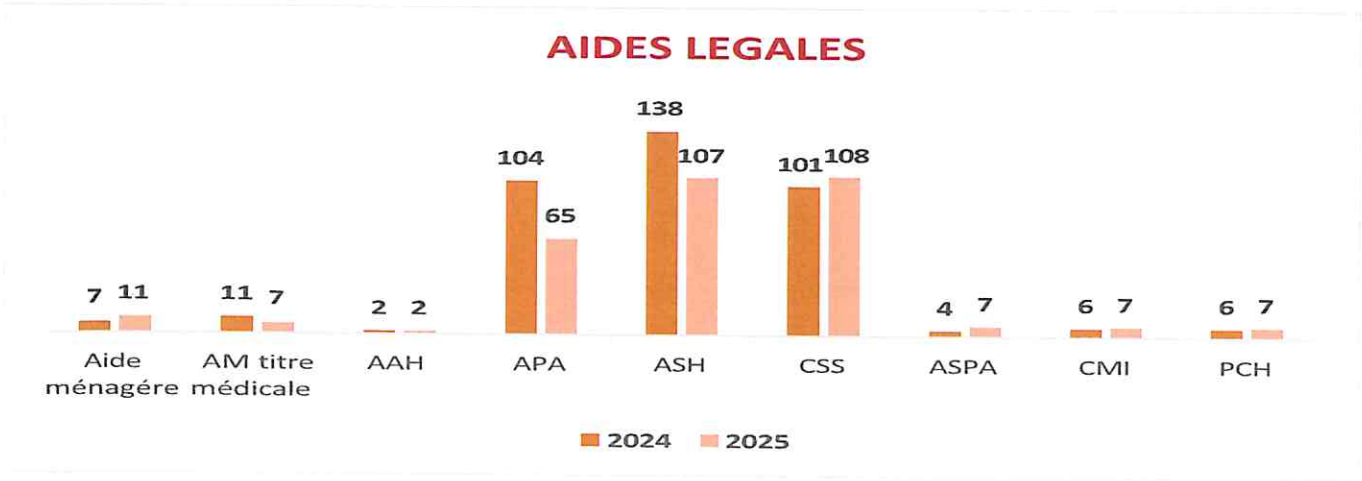
Le service instruit et accompagne les demandes relatives aux p rincipaux dispositifs de solidarité, notamment :

- L'Aide Personnalisée d'Autonomie
- Aide-ménagère
- Aide-ménagère à titre médical
- Allocation Solidarité aux Personnes Agées
- La Complémentaire Santé Solidaire
- Le Revenu de Solidarité Active
- L'aide à la mobilité
- La Prestation de Compensation du Handicap
- La Carte Mobilité Inclusive
- L'Aide Sociale pour frais d'Hébergement en Etablissement

- ✓ Baisse des demandes d'APA liée à la dématérialisation des démarches, avec un dépôt possible en ligne et un formulaire CERFA disponible sur internet.
- ✓ Le chiffre de demande d'ASPA est en légère augmentation.
- ✓ Une activité marquée par des situations complexes nécessitant un accompagnement renforcé

- ✓ *L'aide sociale à l'hébergement s'adresse aux personnes âgées ou handicapées désireuses d'entrer dans un établissement et dont les revenus ne permettent pas de couvrir la totalité des frais d'établissement. Les obligés alimentaires* (ascendants/descendants) sont également sollicités pour financer les frais d'hébergement. La participation est déterminée par la Collectivité De Corse, qui prend en charge les frais restants.*

*L'obligation alimentaire est l'obligation légale de fournir à un membre de sa famille dans le besoin, l'aide matérielle indispensable pour vivre.



La Domiciliation

Le CIAS du Pays Ajaccien assure le service de domiciliation administrative depuis septembre 2013, conformément à ses missions de lutte contre l'exclusion et de facilitation de l'accès aux droits.

Ce service permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative, condition indispensable à l'exercice de leurs droits civils, sociaux et administratifs.

Le service est assuré par un agent instructeur dédié, dont le pose a été pérennisé en novembre 2017.
La charge du service demeure constante. Une réorganisation du service mise en œuvre en 2018 a permis d'optimiser la gestion et la redistribution du courrier et de dégager du temps pour le pré-accueil social et l'accompagnement administratif des bénéficiaires, en lien étroit avec les travailleurs sociaux du CIAS.

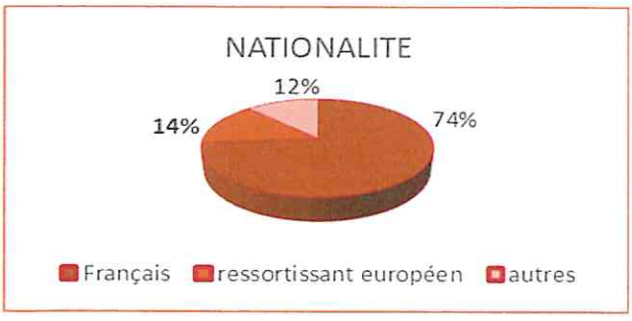
- ❖ Une meilleure fluidité dans le traitement du courrier
- ❖ Une disponibilité accrue de l'agent pour le pré-accueil social,
- ❖ Un renforcement de l'accompagnement administratif des bénéficiaires.

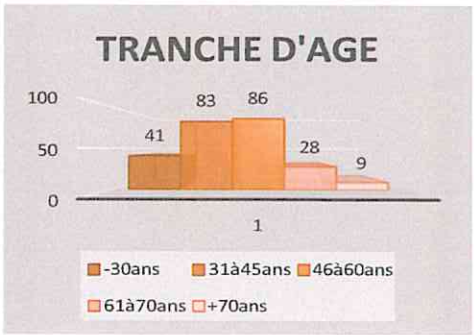
Données clés – année 2025 :

- **247 personnes domiciliées au CIAS**
- **99 nouvelles demandes**
- **106 radiations**
- **157 personnes domiciliées au 31/12/2025**
- **2466 courriers reçus et enregistrés**
- **712 passages ayant donné lieu à un retrait de courrier**
- **441 passages sans retrait de courrier**

Les bénéficiaires sont majoritairement des hommes seuls, âgés principalement de 30 à 60 ans, comme l'illustre les graphiques.

Le service domiciliation constitue un outil central de la lutte contre le non-recours aux droits et un point d'entrée essentiel vers l'accompagnement social. Il participe pleinement aux actions en faveur de la prévention des ruptures de droits, de la lutte contre la précarité et de l'orientation vers les dispositifs de droit commun.





CARTES DE RESIDENTS

Le CIAS reçoit les demandeurs de cartes de résident afin d'évaluer leur intégration sur le territoire (maitrise de la langue, emploi, logement...) et donne un avis consultatif qui permet aux autorités compétentes de statuer sur la demande. Il est à noter que les personnes originaires du pays du Maghreb qui représentaient 50% des usagers, ne représentent plus que 38%. Il ressort également que les demandeurs sont en majorité des femmes. Sur 13 personnes reçues en 2025, 11 sont des femmes.

ACCES AUX DROITS

L'analyse des données d'activité met en évidence :

- Une sollicitation soutenue du service aides légales et de la domiciliation, confirmant le rôle structurant du pôle dans l'accès aux droits
- Une augmentation des contacts liée à la complexification et à la dématérialisation croissante des démarches administratives.
- Une diversification des demandes, notamment autour des grands plans et des dispositifs nationaux

Ces éléments traduisent un besoin croissant d'accompagnement humain, en particulier pour les publics éloignés du numérique.

Par son action transversale et partenariale, le pôle se positionne comme un tiers de confiance, garantissant l'égalité d'accès aux droits et la prévention des ruptures de parcours.

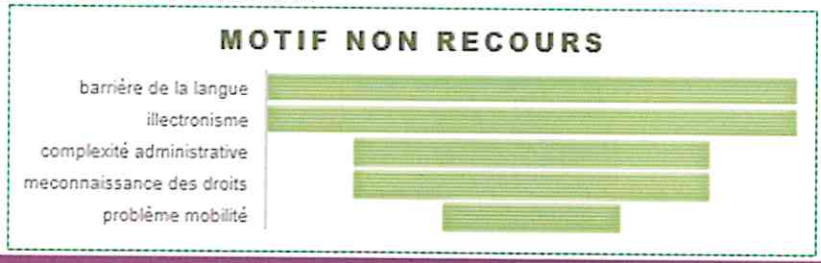


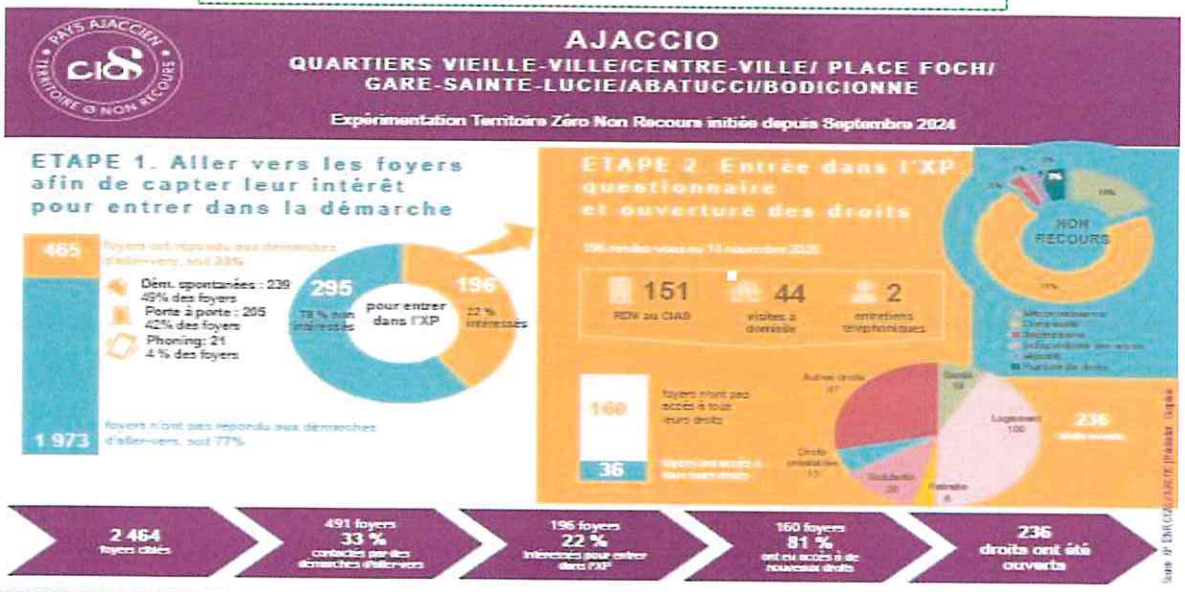
Le pré-accueil social et le service aides légales constituent un levier majeur de prévention du non-recours, à travers :

- Le repérage des droits non ouverts ou non mobilisés
- L'information claire et accessible des usagers
- L'accompagnement personnalisé dans les démarches
- La sécurisation administrative dans un contexte de dématérialisation accrue
- Le maintien d'un accès effectif aux droits pour les publics les plus vulnérables

Afin de faciliter l'accès aux droits et de minimiser le non recours sur le territoire de la CAPA, le CIAS du Pays Ajaccien a contractualisé avec l'Etat afin de mener une expérimentation de lutte contre le non recours aux droits (TZNR) sur des quartiers prédéfinis de la ville d'AJACCIO.
Un binôme intervient dans les quartiers de la vielle ville, centre-ville et gare/Octroi afin de mettre en place une démarche « d'aller vers » et une campagne d'information avec pour objectif l'ouverture de droits socles (RAS, Prime d'Activité...) pour des publics qui ne sollicitent pas leurs droits.
Une campagne d'affichage, distribution de flyers, diffusion sur les réseaux sociaux a été déployée en 2024 avec pour objectif de :

- Facilité l'accès à nos services
- Informer sur nos actions
- Diffuser l'information
- Accompagner le public dans ses démarches.



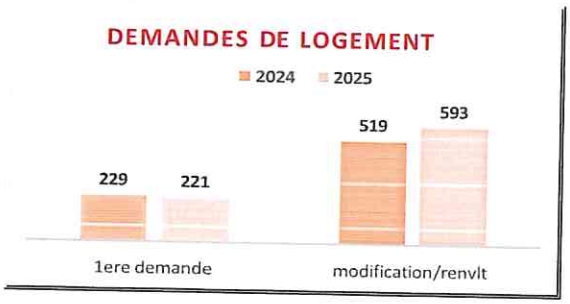


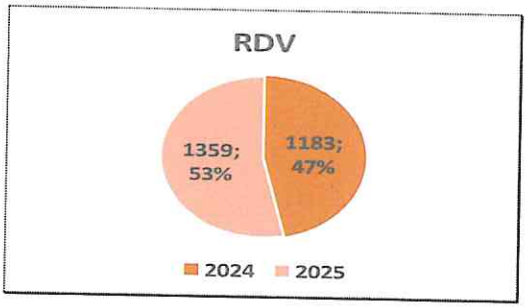
LOGEMENT

LIEU d'ACCUEIL COMMUN DES DEMANDEURS DE LOGEMENT

Le lieu d'accueil commun a pour missions principales : l'accueil, l'information, l'orientation et le suivi des demandeurs de logements sur le territoire de la CAPA.

Ainsi, afin de répondre aux mieux aux sollicitations, un agent social et un travailleur social (Conseillère en économie sociale et familiale) sont mobilisés à temps plein sur ce dispositif. (Bilan complet en annexe).





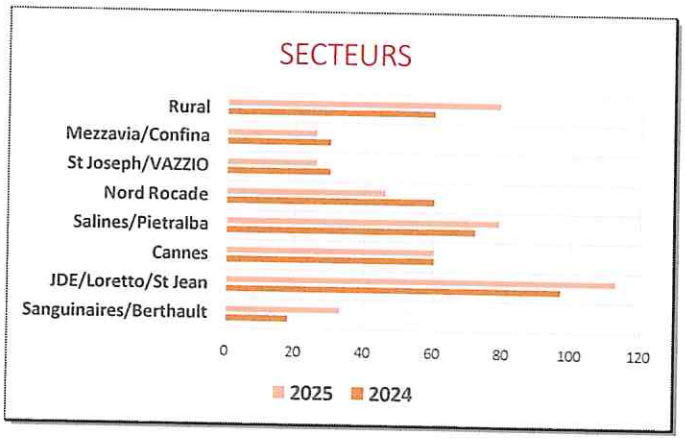
Le lieu d'accueil commun diffuse une information globale et complète sur le logement dans sa globalité :

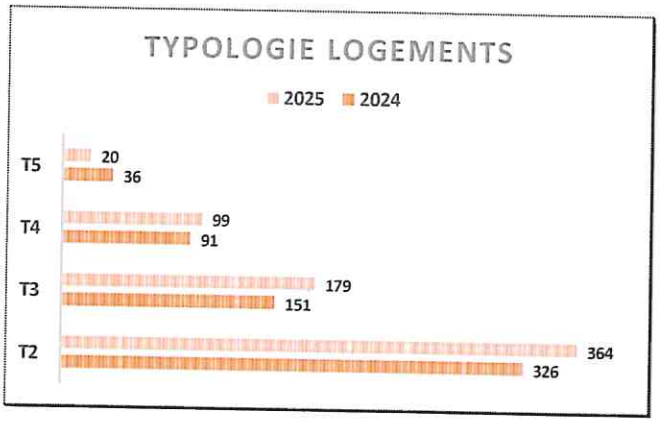
- Les conditions d'accès au logement social (modalités d'attributions, conditions parcours d'une demande, renouvellement),
- Les différents types de logements sociaux (types de loyers et conditions d'accès, programmes existants et à venir),
- Les offres spécifiques du territoire (offre pour personnes âgées dépendantes ou non, les logements accessibles aux personnes handicapées moteur, psychique, mental), mais aussi les offres alternatives (résidences sociales, hébergements, accession encadrée...)

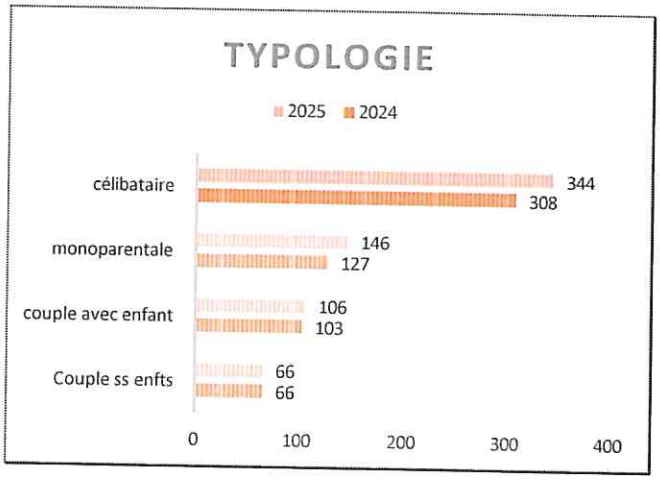
Le CIAS Aiutu participe à des instances dédiées aux problématiques du logement : Commission de médiation DALO, CCAPEX, SIAO, FJT permettant le suivi des différents dossiers instruits pas les professionnels.

Les problématiques récurrentes rencontrées par les professionnelles du lieu d'accueil commun :

- Nombre insuffisant de petits logements : personnes âgées rencontrant des difficultés multiples (financières, santé, mobilité)
- Inadéquation entre les ressources et le montant des loyers dans le privé,
- Inadéquation entre les logements occupés et la composition familiale
- Problématiques de handicap – pénurie de logements PMR
- Situations conflictuelles entre locataires/propriétaires/syndics
- Problématiques des congés pour reprise des logements







LOGEMENT D'ACCUEIL TEMPORAIRE

Un dispositif, porté par le CIAS AIUTU a été inauguré le 14 septembre 2021.

Le CIAS du Pays Ajaccien dispose d'un patrimoine immobilier sur Ajaccio.

Dans le cadre d'une politique volontariste de valorisation de son patrimoine, il a été décidé de ne pas les vendre. L'option choisie a été de les rénover afin de les affecter à de l'hébergement d'urgence.

En effet, notre expertise et notre analyse, nous démontre que nous avons besoin au quotidien de nous doter d'un outil souple et rapide pour loger en urgence des familles

Ce dispositif répond à la problématique du relogement temporaire suite à un sinistre, un péril ou à une insalubrité.
Ces relogements, plus complexe, doivent se faire dans l'urgence et dans un contexte traumatisant.
Ainsi, ce projet doit :

- Permettre un relogement temporaire rapide, adapté et gratuit. Accompagné d'une prise en charge sociale.
- Offrir aux populations les plus vulnérables, une solution transitoire avec la mise à disposition d'un nouvel équipement, qui préserve leur dignité et l'intimité de la cellule familiale, grâce à des espaces modulables entièrement équipés et adaptés à tous (familles nombreuses, femmes seules avec enfants, personnes âgées, personnes handicapées, etc.)

Les financements obtenus nous obligent, pour une durée de 5 ans, à restreindre les conditions d'accueil à un public détenteur d'un bail, sur un temps limité, soumis à un retour au domicile.

Chaque année, le dispositif est sollicité pour répondre à des situations d'urgence de sorte que les familles qui rencontrent des difficultés dans leur logement les empêchant d'en disposer normalement, d'être accueillies, le temps des travaux.

2024					
Typologie	*Ages des Enfants*	*logement*	*Situation pro*	*Nuitées*	*Motif*
Pére isolé 36 ans 1 enft garde alternée	10ans	Parc privé	Salarié	175 (22/07;31/21)	Propriétaire occupant travaux logement
Personne âgée 85 ans	0	Parc privé	Retraité	194 (10/06;31/12)	Propriétaire occupant travaux cage escalier
2025					
Couple 1 enfant	5 ans	Parc public	fonct.état	245 (01/05;31/12)	Incendie logement
Couple 4 enfant	18,15,10 et 4ans	Parc privé	Salariés	71 (22/10;31/12)	Arrété de péril
Célibataire	0	Parc privé	Salarié	166 (3/04;16/09)	Incendie logement
Couple	0	Parc privé	Salarié	5 (20/11;25/11)	Incendie logement
Célibataire	0	Parc privé	Retraité	13 (01/01;13/01)	Propriétaire occupant travaux logement

Un contrat d'accompagnement social propre à chaque situation est passé, déterminant les modalités de l'hébergement, la durée, le montant forfaitaire de participation aux frais d'énergie ainsi que les conditions de sorties.

Le règlement intérieur de l'hébergement est validé et cosigné par les personnes hébergées et le travailleur social chargé de l'accompagnement. Il fait suite à un état des lieux.

A partir du mois de septembre 2026, le dispositif pourra être repensé suivant un mode de fonctionnement puisque nous ne serons plus soumis aux obligations liées à nos financements.

LES GRANDS PLANS

Le CIAS s'est vu confier par la ville d'Ajaccio, la gestion du registre communal des personnes sensibles (personnes âgées, personnes handicapées et isolées).
Ce registre nominatif confidentiel doit obligatoirement être tenu à jour tout au long de l'année pour chaque commune qui en fait la demande, en particulier dans le cadre du dispositif orsec gestion sanitaires des vagues de chaleur.
Les missions obligent le CIAS à intervenir en contactant régulièrement les personnes inscrites dès lors que la Préfecture déclenche un plan qu'il s'agisse de fortes chaleurs, de grand froid ou d'intempéries d'une intensité élevées.
La liste est déclarative. Il faut l'actualiser chaque année et vérifier que les personnes inscrites sont bien informées des dispositifs. **127 personnes sont recensées le territoire en 2025.**



Lors du déclenchement du niveau orange, le CIAS procède à des contacts téléphoniques réguliers auprès des publics sensibles, complétés par des visites à domicile et de la distribution de brumisateur, ventilateur, eau, chauffage….
En 2025, 18 personnes ont bénéficié de ce service.



Par ailleurs, le CIAS pourra être amené à collaborer avec les différents services municipaux, dans la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La définition et la mise en œuvre sont régies par une convention qui a été renouvelée le 06 février 2024.

Des événements majeurs d'origine naturelle ou humaine peuvent frapper notre territoire, et dans des situations exceptionnelles, la Ville d'Ajaccio peut être amenée à organiser l'hébergement des populations sinistrées en cas de situation d'urgence impérieuse ou dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde.

Le personnel CIAS peut être mobilisé en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde, soit sur les lieux d'accueils des publics (personnes sensibles, familles des victimes…) soit pour des visites à domicile menées conjointement ou non avec la Croix Rouge dans le cadre des dispositif spécifiques Orsec gestion sanitaire des vagues de chaleur, grand froid ou autres plans de sauvegarde des populations.

Au cours du 1er trimestre 2025, une contractualisation entre la Mairie d'Ajaccio et certains hôtels a été signée. Elle permet de faciliter les relogements d'urgence des personnes sinistrées.



L'année 2026 s'inscrit comme une année charnière pour le CIAS, marquée à la fois par fois par une évolution de sa gouvernance et par la consolidation des actions engagées en matière d'accès aux droits et de lutte contre le non-recours.

Le changement de Vice-Présidence et de direction constituera une étape importante, offrant l'opportunité de réaffirmer les orientations stratégiques du CIAS, de renforcer la dynamique collective des équipes et de poursuivre l'adaptation des services aux besoins des habitants. Cette transition s'inscrira dans une logique de continuité du service public, tout en permettant d'impulser de nouvelles perspectives de développement.

. Capitalisation de l'expérimentation TZNR

L'année 2026 marque la fin de l'expérimentation TZNR et ouvre une phase de capitalisation des pratiques développées

- Formalisation des méthodes d'accompagnement renforcé
- Intégration des enseignements dans le droit commun
- Valorisation des apports en matière de coordination et de suivi des situations complexes

2. Structuration des permanences d'accès aux droits

Le développement de permanences d'accès aux droits sur différents points d'appui de l'agglomération constitue un axe stratégique majeur pour :

- Renforcer la proximité avec les habitants
- Garantir une égalité territoriale d'accès aux services
- Améliorer la lisibilité de l'offre auprès des partenaires

Une harmonisation des pratiques et la mise en place d'indicateurs de suivi permettront d'en mesurer l'impact.

3. Renforcement de la lutte contre le non-recours

Le pôle a vocation à consolider son rôle dans la lutte contre le non-recours aux droits, notamment par :

- Le repérage proactif des situations de fragilité
- Le renforcement des coopérations partenariales
- Le développement d'actions collectives d'information

4. Adaptation aux évolutions institutionnelles

Dans un contexte de renouvellement de la gouvernance du CIAS, le pôle Conseils, Orientation et Droits constitue un outil structurant pour porter les orientations politiques en matière d'accès aux droits, de prévention des ruptures de parcours et de modernisation du service public social.

En 2026, le pôle s'affirme comme un pilier structurant du CIAS, garantissant un accès effectif aux droits, une réponse de proximité et un accompagnement adapté aux évolutions sociales, numériques et institutionnelles.

aiutu

centre intercommunal d'action sociale du pays ajaccien

pôle Solidarité et Famille

PÔLE SOLIDARITE ET FAMILLE

Le Pôle solidarité et famille assure l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et l'orientation de l'ensemble des habitants du territoire de la CAPA sollicitant le CIAS.
Les travailleurs sociaux du CIAS interviennent auprès des personnes rencontrant des difficultés sociales économiques ou familiales. Ils mobilisent des outils d'aides et d'accompagnement afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins identifiées.

Le pôle est structuré autour du **service social**, composé de :

- Sept assistantes de service social organisées en polyvalence de secteur,
- Deux Conseillères en Education Sociale et Familiale et un assistant de service social interviennent auprès des usagers dans le cadre d'accompagnements spécifiques budgétaires et dans le cadre de l'Epicerie.
- Une éducatrice jeunes enfants.

De dispositifs spécifiques :

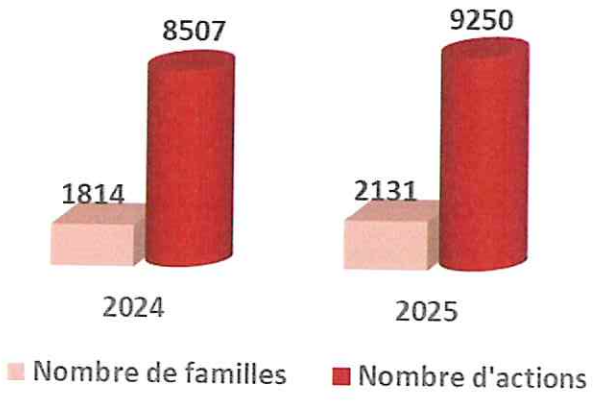
- **L'Epicerie** : interventions de trois travailleurs sociaux et un agent administratif
- **La Parent 'aise** regroupant l'ensemble des actions de soutien à la parentalité comme la Boutik et le café des parents : dispositifs coordonnés par une Educatrice Jeune Enfant.
- **Le DPAS (Dispositif d'Accompagnement Personnalisé d'Accompagnement Social)** : implication de l'ensemble des travailleurs sociaux.

En 2025
2 131 familles reçues

Plus de 4 000 entretiens réalisés et Plus de 9 000 Actions différentes effectuées par les travailleurs sociaux

749 Dossiers sont passés en Commission Permanente

Dont **254 aides d'urgences (secours d'urgence** et **cartes alimentaires)**





Le Service Social

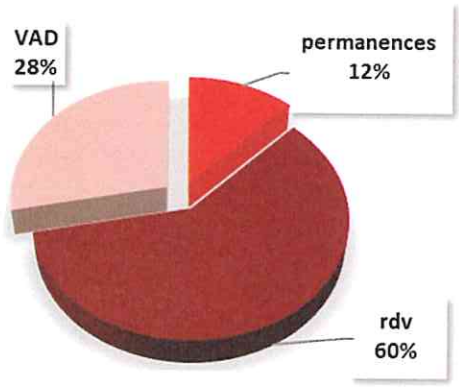
Les assistantes sociales assurent la réception et l'accompagnement social sur l'ensemble du territoire de la CAPA, dans les différents secteurs de la ville d'Ajaccio et les communes rurales.

Le territoire est organisé en 7 zones d'interventions, avec des modalités d'accueil adaptées : présence sociale, permanences de proximité, itinérance, visites à domicile...
Ainsi, les usagers peuvent être reçus au sein des locaux du CIAS (Centre-Ville, Alban), dans les points d'appuis : Mairie annexe, centre sociaux, maisons de quartier ou bien lors de visite au domicile.

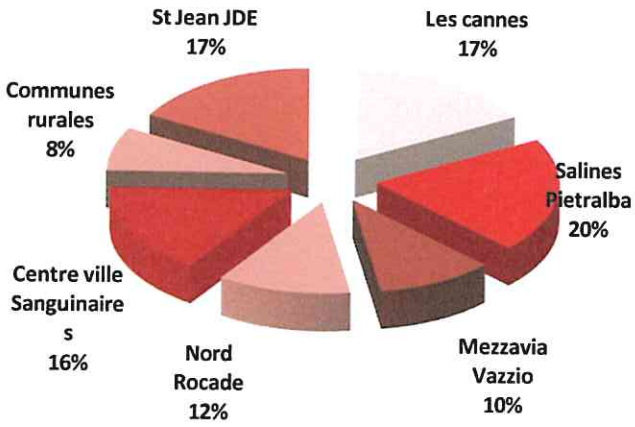
Dans le cadre de l'évaluation sociale et du plan d'aide déterminé, les travailleurs sociaux mobilisent les aides facultatives du CIAS, notamment :

- Aides d'urgence (Secours d'Urgence, carte alimentaire)
- Aides financières,
- Intégration aux dispositifs et/ou accompagnements spécifiques : Epicerie, Boutik, DPAS, accompagnement budgétaire,
- Orientations vers les paniers de la solidarité,
- Services de proximité : transport à la demande, petit bricolage...etc.

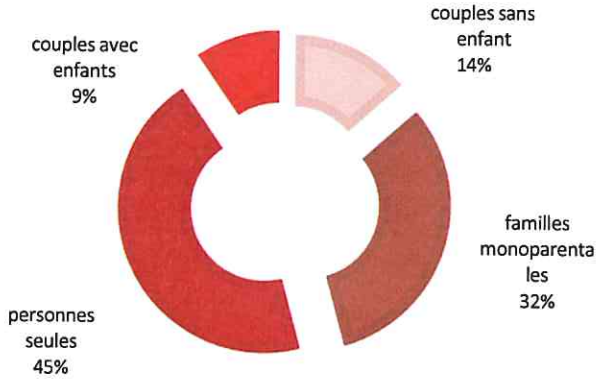
Mode de contacts



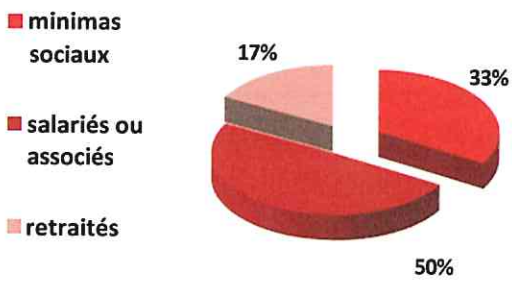
Répartition par secteur



SITUATION FAMILIALE

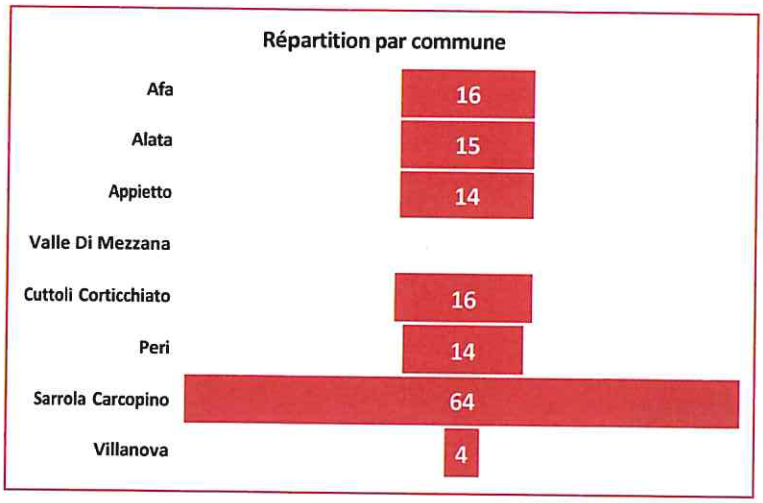


Catégories socio-professionnelles



Communes du rural

Secteur à découvert 1er semestre de l'année 2025



L'assistante sociale de ce secteur reçoit principalement lors de :

- **Permanences délocalisées (52%)** au sein des différents points d'appui des communes concernées
- Et **de visites à domicile (48%).**

En 2025, **143 familles** ont été accompagnées par l'assistante sociale. *(Malgré la période d'absence prolongée de l'assistante sociale du secteur)*

Les problématiques récurrentes sont l'**accès aux droits, les problématiques financières et le logement.**

Interventions spécifiques du service social du CIAS

 Gestion de situations complexes : péril, insalubrité, fermeture de logement, mise sous protection des majeurs, hospitalisations sous contrainte.
Interventions en urgence du service social du CIAS pour soutenir les personnes suite à des arrêtés de péril, d'insalubrité ou des signalements.
Encore une année marquée par un nombre important de personnes isolées présentant des troubles du comportement, notamment le « syndrome de Diogène » nécessitant des accompagnements lourds et des saisines du Procureur de la République.

 Partenariat Caisse des écoles : pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire sur la Ville d'Ajaccio, sollicitations d'aides dédiées :
-paiement de dettes cantine auprès du guichet unique,
-financement de vêtures et licences sportives.
Pour un budget total de plus de 24 000€.

 Enquêtes sociales pour situations d'indigence : réalisation d'enquêtes sociales à la demande de l'Etat civil pour des décès susceptibles de relever de l'indigence - **18 enquêtes sociale sur l'année 2025.**

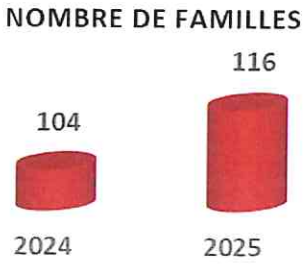
 Dossiers de surendettement : augmentation des situations d'endettement justifiant la mise en place d'accompagnement budgétaires : **25 dossiers constitués en 2025.**

Actions de fin d'année :
De nombreuses familles accompagnées par les travailleurs sociaux du CIAS ont pu bénéficier de cartes d'achats pour le repas de Noël et de bons jouets pour chaque enfant de moins de 11 ans.
En 2025, ce sont **435 familles différentes, 260 enfants de moins de 11 ans, représentant plus de 1000 personnes différentes,** qui ont pu être soutenues pour les fêtes de fin d'année.

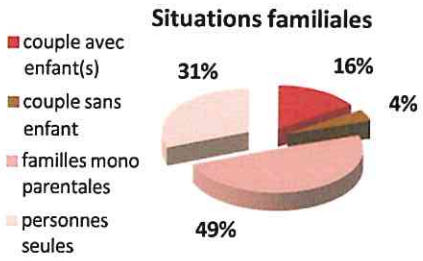
Développement de l'aller-vers : poursuite de l'implantation **de permanences de proximité** au cœur des quartiers.
En 2025, deux nouveaux points d'appui ont ainsi été ouverts à Bodiccione et à Aspretto.
Cette dynamique sera poursuivie en 2026, avec l'organisation de permanences à Saint-Jean et l'ouverture d'un nouveau point d'appui à Sarrola-Carcopino.

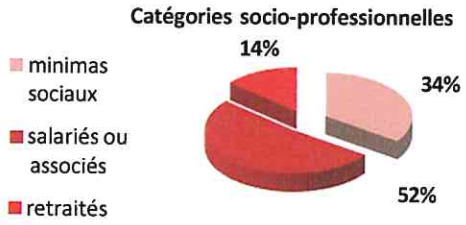


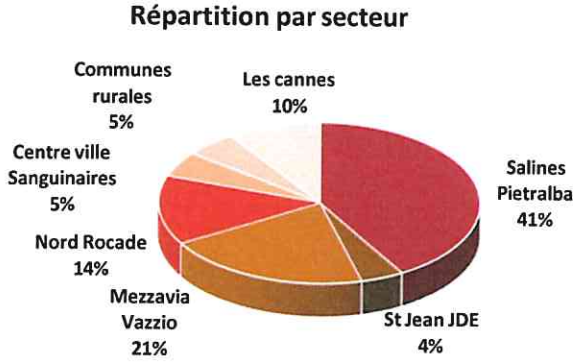
L'Epicerie

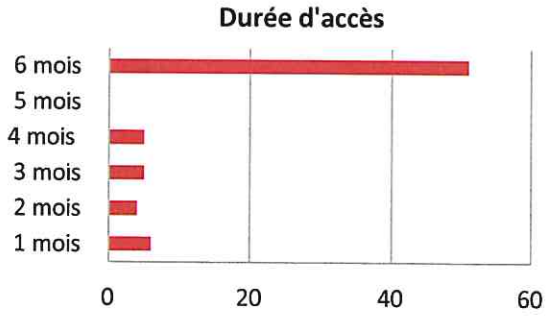


L'épicerie assure aux familles orientées par les travailleurs sociaux du CIAS un accompagnement global individualisé et contractualisé, ainsi qu'un soutien financier : elles ne paient que 10% du prix de leurs courses. L'économie réalisée sur les dépenses alimentaires permet aux familles de rembourser certaines de leurs dettes et/ou de rééquilibrer leur budget.
Trois travailleurs sociaux (AS, CESF) assurent les accompagnements des familles bénéficiaires du dispositif. Ils travaillent en étroite collaboration avec les assistantes sociales de secteur ainsi que les partenaires institutionnels privés et associatifs pour une prise en charge globale et spécifique des situations.







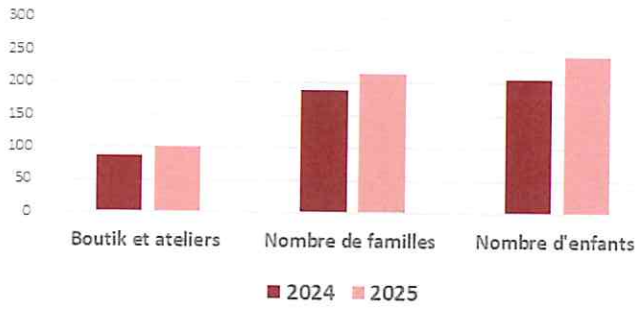


Points forts et perspectives :

- Un nombre de familles adapté aux capacités des travailleurs sociaux permettant la mise en œuvre d'un accompagnement social personnalisé plus efficient :**116 familles en 2025 pour 280 personnes différentes.**
Il est à noter que dispositif connaît une montée en charge progressive marquée par une forte augmentation de la sollicitation depuis la fin d'année 2025, traduisant un besoin social accru sur le territoire : **entre janvier 2025 et janvier 2026, le nombre de familles intégrées a doublé passant de 27 à 52.**
Si cette tendance se maintient sur l'ensemble de l'année 2026, elle induira des besoins constants, tant en matière d'approvisionnement que de moyens humains et financiers.
- Continuer à développer les ateliers collectifs : **plusieurs ateliers cuisine et « cosmétiques & maison naturelle »** sont réalisés tout au long de l'année.
- L'épicerie a intégré en 2025 le **réseau National des épicerie solidaires ANDES**, favorisant une dynamique collective : programmes nationaux, formations, soutiens financiers ....



La Parent 'aise





La Parent 'aise regroupe l'ensemble des actions de soutien à la parentalité développé par le CIAS. Elle comprend les dispositifs de la "Boutik " et les "Ateliers parents enfants".

- La "Boutik " est un dispositif d'aide pour les familles avec enfants de moins de 3 ans (6 ans s'il est porteur d'un handicap) et les futurs parents.

Il s'agit d'une aide matérielle, permettant l'achat à moindre coût de produits de soin pour les enfants ou le futur bébé, couplé d'un accompagnement éducatif par une éducatrice de jeunes enfants en partenariat avec le service de PMI. Le temps de la Boutik est partagé entre un temps d'accueil enfants parents et un temps pour effectuer les achats.

Ce dispositif est organisé dans 7 structures de proximité situé sur territoire de la CAPA : 5 sur la commune d'Ajaccio, 1 à Sarrola Carcopino et 1 à Péri au sein du centre social U Liamu Gravunincu.

- Les "Ateliers parents enfants" sont des animations gratuites qui ont lieux dans les mêmes points d'appuis que la Boutik. Ils sont également accessibles à tous les parents d'enfant de 0 à 3 ans (6 ans pendant les vacances scolaires), les futurs parents et les grands parents, résidants de la CAPA.

- **Boutik :**

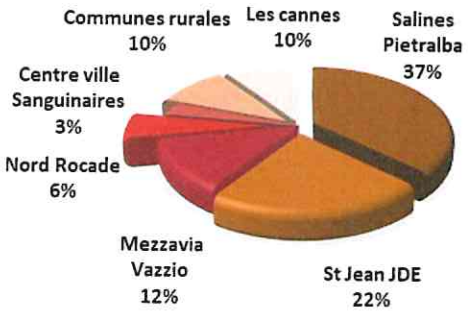
107 familles, 122 enfants,
231 colis distribués
45% familles monoparentales, 55% des couples.
30% ont bénéficié d'un renouvellement,
11 femmes enceintes ont bénéficié de la « valise de maternité ».

- **Ateliers parents enfants :**

120 familles (11% bénéficient de la boutik)
49 ateliers réalisés
666 participations

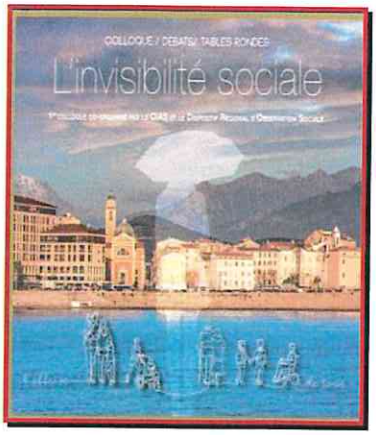
Type d'atelier
Eveil sensoriel
Créatif
Formation 1er secours
Minimouv'
Sophrologie
Massage/Réflexologie
Yoga
Rencontre à thème
La pause (répit parental)
Découverte du monde

RÉPARTITION PAR SECTEUR



Points forts et perspectives :

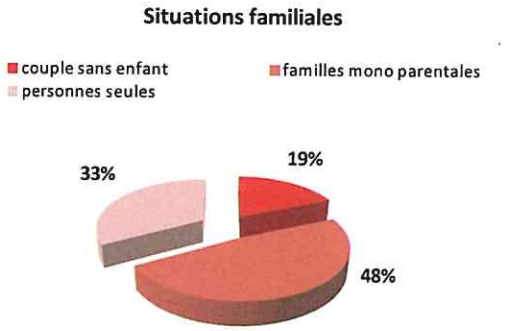
- Les campagnes de communication sur les réseaux élargissent la visibilité du programme des **ateliers avec des nouveaux thèmes en 2025** notamment autour du répit parental : « la Pause !».
- L'ARS a identifié le CIAS comme porteur de projet avec le CIDFF pour développer des aides spécifiques à destination des familles monoparentales des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ce qui a permis de développer des actions nouvelles notamment dans le nouveau QPV.
- La réfection des locaux au sein du quartier de Bodiccione a permis au CIAS de poursuivre **le développement de la Parent'aise** avec notamment l'ouverture du dispositif de la Boutik dans ce nouveau quartier prioritaire.
- Un partenariat renforcé avec le Centre de Santé Sexuelle qui intervient dans le cadre des Boutik pour informer les femmes et faciliter l'accès aux soins.

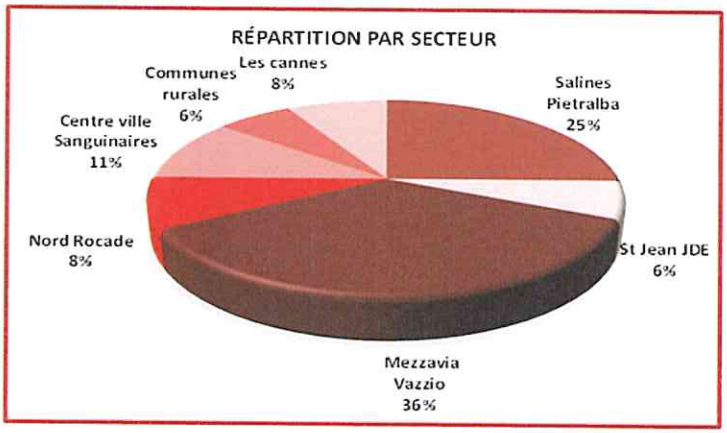


DPAS - Dispositif Personnalisé d'Accompagnement Social



Le DPAS anciennement appelé Expérimentation a pour objectif d'innover dans l'accompagnement social en direction des personnes en difficulté dont **les revenus se situent au-dessus des minimas sociaux.**
Il vise à :
- mobiliser les services et les partenaires pour mettre en œuvre un accompagnement global et spécifique.
- mieux associer les usagers au diagnostic de leurs situations, à la construction du plan d'action dans une durée définie, dans un souci de participation des personnes.
A cette fin, le diagnostic est réalisé par les travailleurs sociaux du CIAS, qui mettent en place un projet travaillé et contractualisé avec la famille, incluant des objectifs et des moyens, à court, moyen et long terme. Chaque intégration est soumise à l'accord de la Commission permanente du CIAS, qui pourra également débloquer des fonds tout au long de la période d'accompagnement (maximum 3 000€).





L'année 2025 a permis :

- ☐ L'accompagnement de 48 familles dans le cadre du dispositif dont 15 nouvelles intégrations,
- ☐ Le déblocage de plus de 34 284€ d'aides financières au bénéfice des familles accompagnées ont constitué un levier d'intervention ciblé
- ☐ La poursuite de l'accompagnement global personnalisé assuré les travailleurs sociaux du CIAS,
- ☐ L'identification de freins récurrents à l'insertion des familles (mobilité, logement, garde d'enfants, budget), Les projets internes au CIAS ainsi que les partenariats contractualisés ont pu apporter des réponses adaptées aux situations prises en charge dans le cadre de ce dispositif : prestations renforcées en matière d'accompagnement lié au logement, soutien à la parentalité, accès aux droits...
- ☐ L'évaluation du dispositif mettant en évidence que plus de 80% des familles ont stabilisé leur situation,
- ☐ Enfin, la confirmation d'une évolution des publics, avec un nombre croissant de foyers aux ressources situées au -dessus des minima-sociaux sollicitant les services sociaux.

Conclusion
— et perspectives —

L'année 2025 confirme une évolution des besoins sociaux sur le territoire, marquée par une **augmentation des sollicitations**, une **complexification des situations et l'émergence des ménages** dont les ressources se situent au-dessus des minimas sociaux.

Dans ce contexte, le **CIAS Aiutu** s'affirme comme un maillon essentiel de l'action sociale de proximité, en assurant l'accueil et l'accompagnement des habitants.
Le développement des actions d'aller-vers, l'implantation de permanences de proximité et la montée en puissance des accompagnements globaux témoignent de l'adaptation des pratiques aux réalités territoriales.

Ces évolutions soulignent la nécessité de renforcer la coordination entre acteurs et d'adapter l'organisation des services.

Dans cette perspective, **le projet d'établissement adopté en 2025** prévoit, dès 2026, une **réorganisation concertée du service social**, visant à :

- Renforcer la cohérence territoriale,
- Mieux adapter les modes d'intervention aux besoins des populations
- Sécuriser le fonctionnement des équipes.

Au-delà du bilan d'activité, l'année écoulée confirme le **rôle structurant du CIAS** dans la prévention des ruptures de parcours, l'accès aux droits et la cohésion sociale à l'échelle intercommunale.
Cette dynamique doit s'inscrire impérativement dans une coopération étroite avec la Collectivité de Corse, visant à articuler les interventions sociales à l'échelle du territoire et à consolider le rôle du CIAS comme relais opérationnel des politiques sociales régionales.

anziani

CIAS

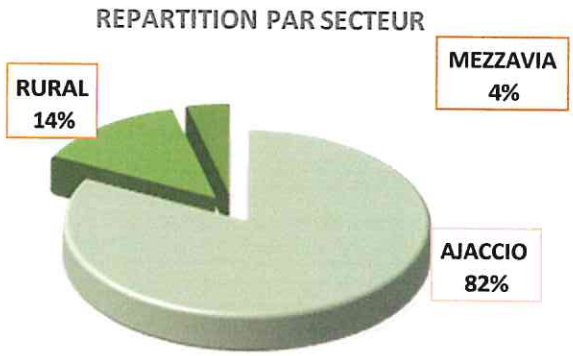
centre intercommunal d'action sociale du pays ajaccien

pôle services à la personne

POLE SERVICES A LA PERSONNE

Personnes inscrites





Le Pôle propose des services aux personnes âgées ou à mobilités réduite sur le territoire de la CAPA.
Les missions du Pôle sont variées et s'orientent autour :

- du lien social, de la prévention de la dépendance, de la préservation du capital santé, de la bienveillance, de la lutte contre l'isolement, du bien vivre ensemble, de favoriser le maintien à domicile des personnes fragiles.

Il est composé des services :

- De portage de repas à domicile
- Du transport à la demande
- Du panier de la solidarité
- Du lien social et petit bricolage
- De la gestion administratif et financière de l'épicerie éducative

Agents affectés au Pôle :

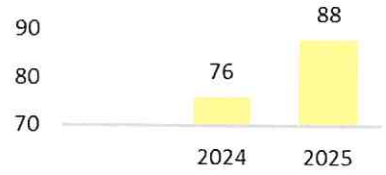
- 1 responsable de Pôle.
- 9 Agents sociaux.
- 1 Agents d'accueil (en commun avec le pôle Cohésion Sociale)
- 1 adjoint administratif

L'investissement du capital humain permet de renforcer la qualité des services offerts, d'améliorer l'expérience des bénéficiaires. Enfin, cette dépendance aux ressources humaines implique également une attention particulière, à l'équilibre entre charge de travail et bien-être des équipes, et à la mise en place de pratiques organisationnelles favorisant la collaboration et la responsabilisation.

Ainsi, l'exercice 2025 révèle que la valeur sociale du pôle ne peut se dissocier de la qualité et de l'implication des agents, ces derniers constituent le moteur central de la performance du Pôle et de son impact sociétal.

Le transport à la demande







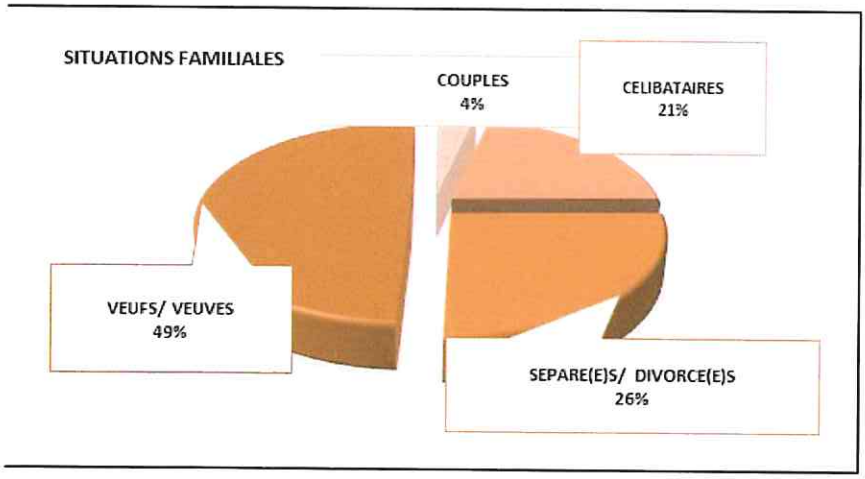
Présentation du service :

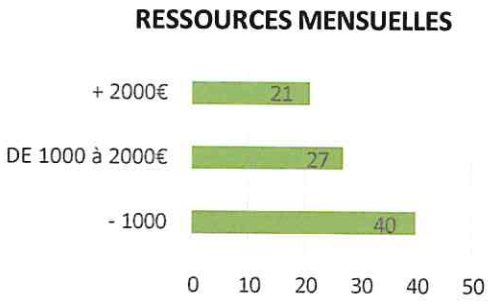
Le service a été créé en octobre 2016. Il se veut être un outil complémentaire des dispositifs existants.
Le Service est ouvert aux personnes à mobilité réduite, isolées ou éloignées des transports en communs de la CAPA tous les jours ouvrés de 8 h 30 à 16 h 30.
Le service permet d'assurer le transport des usagers sur un lieu de loisirs, d'activité, etc.
Il donne la possibilité aux personnes de se déplacer selon leurs besoins dans des zones peu desservies, en réservant leur trajet à l'avance. Il offre flexibilité, accessibilité et autonomie, tout en facilitant l'accès aux services, commerces et soins. Les conducteurs assurent un accompagnement sécurisé et un contact humain régulier, renforçant le lien social et la qualité de vie des usagers.

Le transport à la demande se distingue par sa souplesse, son utilité sociale et sa capacité à répondre de manière ciblée aux besoins de mobilité, tout en valorisant une organisation centrée sur l'humain.

Quelques chiffres :

Nombre de transports réalisés en 2025 : 722 trajets
672 transports à la demande et 50 Transport exceptionnel (gratuité à la demande d'un travailleur social du CIAS AIUTU).



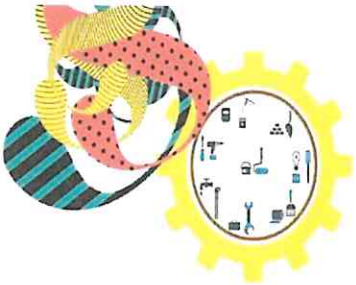


Points forts :

- **Flexibilité élevée** : le service s'adapte aux besoins réels des usagers (horaires, lieux de prise en charge et de dépose), contrairement aux lignes régulières figées.
- **Accessibilité renforcée** : il favorise la mobilité des personnes à mobilité réduite, isolées ou sans moyen de transport personnel, contribuant ainsi à l'inclusion sociale.
- **Réponse au territoire rural peu desservi** : particulièrement pertinent en zones rurales ou périurbaines, où l'offre de transport classique est limitée ou inexistante.
- **Optimisation des ressources** : les trajets sont organisés en fonction de la demande réelle, ce qui permet de limiter les kilomètres inutiles et de mieux maîtriser les coûts d'exploitation.
- **Qualité de service et proximité** : la relation humaine entre les conducteurs et les usagers renforce le sentiment de sécurité, de confiance et de satisfaction.
- **Impact social positif** : le service contribue au maintien de l'autonomie, à l'accès aux soins, aux commerces, aux services publics et à la vie sociale.
- **Adaptabilité et évolution** : il peut facilement évoluer selon les besoins du territoire (nouveaux publics, nouveaux créneaux, ajustements organisationnels).
- **Participation financière des usagers** : volontairement limitée, afin de préserver l'accessibilité du service aux personnes en situation de précarités



Lien social et petit bricolage



Présentation du service :

Le service met en place des visites régulières à domicile destinées aux personnes âgées ou isolées. Ces interventions ont pour objectifs de rompre l'isolement, de maintenir le lien social et favoriser le bien-être des bénéficiaires. Lors de ces visites, les agents sociaux assurent un temps d'échange et d'écoute, proposent de activités simples adaptées, et restent attentifs à l'émergence de besoins spécifiques ou de situation de fragilité. Ce service participe ainsi au maintien de l'autonomie, à la sécurisation du quotidien et à l'amélioration du cadre de vie des personnes accompagnées.

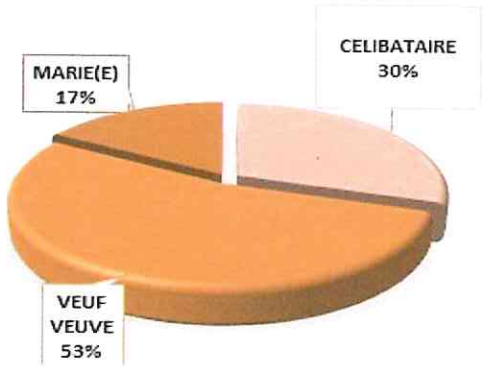
Afin d'enrichir l'offre de services à destination des seniors, un service de petit bricolage est désormais proposé. Réalisés par les agents sociaux, il comprend notamment des interventions courantes telles que le changement d'ampoule, le montage de meuble, l'installation d'électroménager…et

En résumé, le service de lien social s'inscrit dans une démarche globale centrée sur le bien-être, la sécurité et la qualité de vie des personnes. Il repose sur une organisation de proximité humaine adaptable, prenant en compte les besoins individuels des personnes accompagnées.

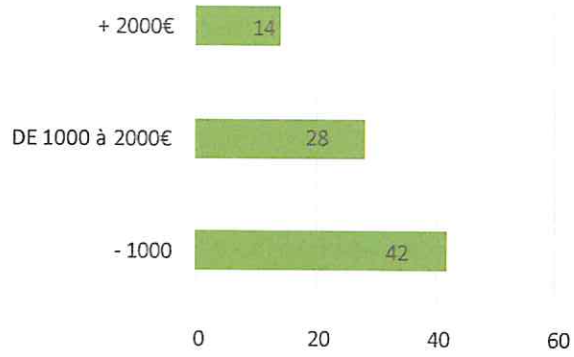
Quelques chiffres :

515 visites effectuées en 2025 -20 interventions de bricolage
6 distributions de ventilateurs (plan canicule) et 21 signalements

SITUATIONS FAMILIALES



RESSOURCES MENSUELLES



Points forts :

- **Lutte contre l'isolement** : permet de rompre la solitude, notamment chez les personnes âgées ou des publics fragilisés.
- **Renforcement du bien-être** : favorise l'estime de soi, le sentiment d'utilité et la santé mentale.
- **Création de relations durables** : encourage les échanges, la solidarité et la confiance entre les participants.
- **Inclusion sociale** : aide à intégrer des personnes en difficulté dans la vie collective.
- **Soutien et écoute** : offre un espace bienveillant où chacun peut s'exprimer et être entendu.
- **Dynamisation du territoire** : participe à la vie locale et renforce la cohésion sociale.
- **Prévention des situations à risque** : repère plus tôt les fragilités (isolement, détresse, précarité, insalubrité).

Le panier de la solidarité



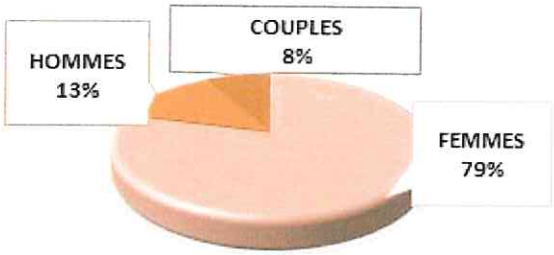
Présentation du service :

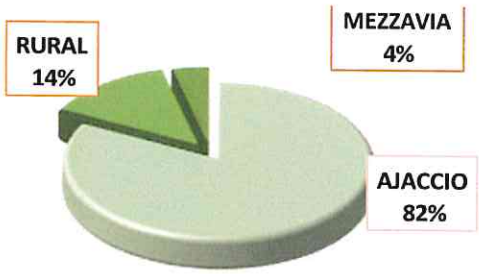
Les personnes retraitées sollicitent régulièrement les aides financières auprès du CIAS AIUTU. Ces aides ponctuelles ne répondent que partiellement à des situations de précarité durable lesquelles, compte tenu de l'âge des bénéficiaires, sont susceptibles de perdurer.
Afin d'apporter une réponse plus adaptée à ces difficultés récurrentes, le CIAS met en place une aide alimentaire régulière. Celle-ci vise à garantir une alimentation équilibrée et continue, tout en permettant aux bénéficiaires de réaliser des économies destinées à faire face à leur charge courante.

Le service des Paniers de la Solidarité contribue à la lutte contre la précarité alimentaire et au renforcement du lien social grâce à un accompagnement assuré par les agents sociaux. Les paniers peuvent être personnalisés et complétés par des conseils nutritionnels, favorisant ainsi l'autonomie et au bien-être des bénéficiaires. Les usagers du service sont également associés à la planification des activités du CIAS LEIA et sont informés des mesures de prévention mise en œuvre lors du déclenchement des dispositifs spécifiques (plan canicule, grand froid).
Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec la CPAM de Corse du sud, des trousses de toilette sont distribuées deux fois par an.
En résumé, un service de paniers de la solidarité combine solidarité alimentaire, proximité humaine et soutien économique local, tout en améliorant le bien-être et l'autonomie des bénéficiaires.

Quelques chiffres :

255 personnes inscrites en 2025.Dons alimentaires de 941.68 Kgs
1 panier de denrées est distribué toutes les 4 semaines aux bénéficiaires du service
Ainsi qu'une carte alimentaire pour noël. Soit 3315 paniers, plus 50 paniers Complémentaires en urgence





Points forts :

- **Accès à une alimentation saine et gratuite** : le service permet aux personnes en difficulté financière de bénéficier de produits frais, équilibrés et souvent locaux gratuits.
- **Lutte contre la précarité alimentaire** : il répond directement aux besoins les, personnes âgées ou isolées qui rencontrent des difficultés pour se nourrir correctement.
- **Renforcement du lien social** : la distribution des paniers crée un contact régulier entre les bénéficiaires et les agents, réduisant l'isolement.
- **Souplesse et adaptation** : les paniers peuvent être personnalisés selon les besoins alimentaires ou la composition des familles.
- **Sensibilisation et éducation alimentaire** : conseils nutritionnels ou des recettes, aidant les bénéficiaires à mieux utiliser les produits reçus.
- **Impact social positif global** : le service contribue à la solidarité locale, au partage, et au renforcement de la cohésion communautaire.



Le service de portage de repas à domicile





Présentation du service :

Le service de portage de repas à domicile consiste à livrer régulièrement des repas préparés aux personnes qui ne peuvent pas cuisiner elles-mêmes, en raison de l'âge, d'un handicap, d'un problème de santé ou d'une mobilité réduite. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires de rester chez eux tout en garantissant une alimentation saine et équilibrée.

Les repas sont préparés par des professionnels de la restauration collectives et les menus sont élaborés par des diététiciens, afin de répondre aux besoins nutritionnels spécifiques des usagers : régimes particuliers, textures adaptées, contrôle du sel ou du sucre, etc. Les repas sont conditionnés sous forme de plateaux-repas en liaison froide, prêts à être réchauffés en toute sécurité.

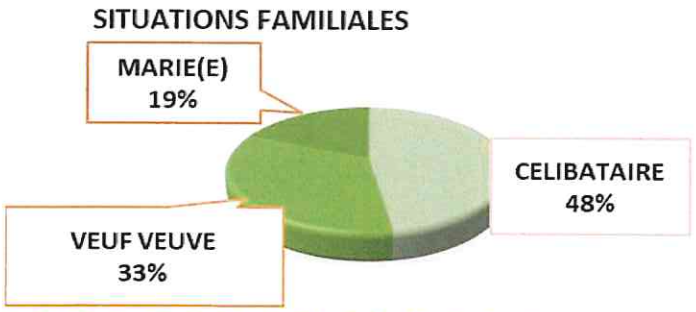
Le service inclut une livraison quotidienne ou ponctuelle assurée par des agents sociaux formés à l'accueil des personnes fragiles, ce qui contribue également à créer un lien social régulier. Au-delà de l'aspect alimentaire, le portage de repas simplifie le quotidien des usagers et de leurs proches, en limitant les contraintes liées les courses et la préparation des repas.

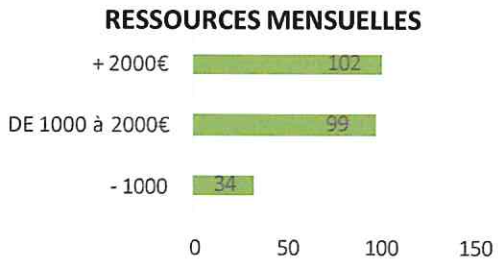
Ce service participe ainsi à la prévention de l'isolement, de la dénutrition et de certains risques sanitaires, tout en favorisant l'autonomie et le maintien à domicile. Il est intéressant de noter que la qualité de la relation humaine représente environ 30 % des variations d'apports alimentaires, soulignant l'importance du lien social créé par ce service.

En résumé, le portage de repas à domicile constitue un service de proximité essentiel pour les personnes fragiles leur permettant de demeurer à leur domicile dans des conditions sécurisées, grâce à des repas adaptés à leurs besoins spécifiques, livrés de manière fiable et encadrée.

Quelques chiffres :

40529 repas livrés en 2025, dont 16564 repas à 5 composantes et 23820 repas à 7 composantes
145 repas du réveillon de noël offerts aux bénéficiaires du service. 235 personnes ont bénéficié du service en 2025.





Points forts :

- **Maintien à domicile** : le service permet aux personnes âgées ou en situation de handicap, de continuer à vivre chez elles dans de bonnes conditions, en retardant ou évitant l'entrée en établissement spécialisé.
- **Sécurité alimentaire et nutritionnelle** : les repas sont équilibrés, adaptés aux besoins spécifiques (régimes sans sel, diabétique, textures modifiées, etc.) et contribuent à prévenir la dénutrition.
- **Lien social renforcé** : la livraison régulière crée un contact humain essentiel, rompt l'isolement et permet parfois de détecter des situations de fragilité ou d'urgence.
- **Confort et praticité** : les bénéficiaires n'ont plus à se soucier des courses, de la préparation des repas, ce qui allège leur quotidien et celui des aidants.
- **Souplesse du service** : possibilité d'adapter la fréquence des livraisons, les menus et les périodes de service en fonction des besoins et des contraintes des usagers.
- **Soutien aux aidants** : le portage de repas soulage les proches en garantissant une alimentation régulière et adaptée à la personne accompagnée.
- **Impact sanitaire et social positif** : en favorisant une alimentation saine et un suivi régulier, le service contribue à l'amélioration de la qualité de vie.

POLE SERVICES A LA PERSONNE
Perspectives 2026

Le transport à la demande :

Dans le cadre de l'amélioration continue des services proposés aux usagers, une modification du service de Transport À la Demande (TAD) va être mise en place afin de mieux répondre aux besoins du territoire. Cette évolution vise à optimiser l'organisation du service, à améliorer son accessibilité et à garantir une meilleure adéquation entre l'offre de transport et les attentes des usagers.

Lien social et petit bricolage :

Dans un contexte de changements organisationnels et d'évolutions des besoins sociaux, le maintien de cette activité apparaît indispensable. Il garantit la continuité de l'accompagnement, la stabilité des repères pour les usagers et la pérennité des actions mises en place. Cette continuité permet également de conserver la confiance établie entre le service, les partenaires et les bénéficiaires.

Le panier de la solidarité :

Dans une volonté de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et de renforcer l'action de proximité, le service prévoit d'augmenter la fréquence de distribution des paniers. Le passage d'une distribution toutes les quatre semaines à une distribution toutes les trois semaines permettra d'assurer une aide plus régulière et mieux adaptée au rythme de vie des usagers. Cette évolution vise à limiter les périodes sans soutien, à améliorer la qualité de l'accompagnement proposé et à renforcer le lien social entre le service et les bénéficiaires. En augmentant les temps de rencontre, cette nouvelle organisation favorisera également l'écoute, l'échange et le suivi des situations individuelles.

Le service de portage de repas à domicile :

Dans le cadre de l'organisation du service de portage de repas, il a été décidé de mettre fin à la convention avec le prestataire de service chargé de la livraison sur le secteur rural. Cette décision s'inscrit dans une volonté d'harmonisation et d'amélioration du service rendu à l'ensemble des usagers du territoire.

Désormais, la livraison des repas sera assurée directement par les agents sociaux du CIAS. Cette évolution permettra de garantir une prestation homogène et de qualité, tout en renforçant le rôle de proximité et d'accompagnement des agents auprès des bénéficiaires. La présence régulière des agents sociaux favorisera également le maintien du lien social et une meilleure attention portée aux situations individuelles.

Cette mesure vise avant tout à assurer une égalité de traitement entre tous les usagers du territoire de la CAPA. Afin que chacun bénéficie des mêmes conditions de service, quel que soit son lieu de résidence. Elle s'inscrit dans une démarche d'équité, de cohérence territoriale et de renforcement du service public de proximité.



pôle Lien Social et Citoyenneté

PÔLE LIEN SOCIAL ET CITOYENNETE

Le Pôle Lien Social et Citoyenneté, CIAS Leia, est un pôle transversal créé en 2019 qui a intégré le service animation séniors pour le développer à toutes les générations et sur tout le territoire de la CAPA. Il propose et développe également un service citoyenneté qui œuvre pour la création et le développement d'un Conseil Intercommunal Consultatif Intergénérationnel.

ORGANISATION DU SERVICE

- 1 responsable de pôle, catégorie A, responsable
- 1 coordinatrice, catégorie A, Coordinatrice
- 1 animatrice, Catégorie C, animatrice
- 1 agent administratif polyvalent, catégorie C, référent informatique
- 1 secrétariat des animations, catégorie C
- 1 agent d'accueil, catégorie C
- 206 bénévoles séniors

L'accueil est un poste mutualisé pour le CIAS Alban.
Jusqu'en 2024, l'animatrice et le référent numérique n'était pas affecté à 100% sur le service.
La secrétaire des animations est à 80% et la cheffe de pôle bénéficie de décharges syndicales (30%).
Cela correspond à 4.8ETP pour 6 titulaires

MISSIONS ET OBJECTIFS

Missions :

Ce service novateur travaille autant sur « l'aller vers » que sur le « faire venir ». L'usager n'est pas vu qu'à travers le prisme de la consommation d'activités ou de services.
Le pôle met en exergue la collaboration, le partage d'expériences et l'exploration collective afin de trouver et proposer des solutions adaptées. Il s'adresse à tous les âges et vise à créer un cadre d'intervention globale, inclusif où chacun peut participer à des activités variées, bénéficier d'un accompagnement et faire Cité.
En effet, grâce à sa vision systémique de l'animation sociale, une personne peut franchir la porte pour participer à une activité mais elle bénéficiera, également, si elle le souhaite ou si elle en a besoin, de l'accompagnement de l'ensemble des services et du réseau du CIAS du Pays Ajaccien.
Sa singularité réside tant dans sa capacité à fédérer que sur sa position transversale : l'interactivité et l'interservices qui l'animent, lui permettent d'offrir des réponses adaptées aux besoins des usagers

Les objectifs du pôle :

*Participer à la vie de la cité afin de redonner une place active aux habitants du Pays Ajaccien
*Aider à la reconstruction de la citoyenneté
*Favoriser le lien intergénérationnel
*Favoriser le bien-être et le bien-vieillir
*Atténuer les effets de la ségrégation de la vie
*Créer et favoriser le lien social
*Développer et organiser des animations et évènements
*Favoriser la mixité des publics et entre les Communes de la CAPA
*Lutter contre l'isolement
*Créer un climat de confiance et de participation
*Partager et transmettre sur l'expérience, sur du savoir et du savoir-faire
*Favoriser l'implication individuelle et de groupe
*Acquérir et développer des compétences

BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF

Des animations tout au long de l'année :

Elles ont pour but de favoriser le lien social, de lutter contre l'isolement et de permettre aux personnes retraitées, fragiles, isolées et à faibles revenus de participer à des animations gratuites. Elles favorisent également le lien intergénérationnel grâce à l'ouverture tout public.
Les activités sont diverses et variées. Elles s'inscrivent dans différents dispositifs : CLS, CLSM, ARS, Bien-Vieillir. Nous proposons, tout au long de l'année et sur tout le territoire CAPA, des activités sportives, des événements culturels, des ateliers créatifs, des activités bien-être, des activités en lien avec la nutrition, des sorties / excursions en lien avec le patrimoine, des activités de sensibilisation et d'informations, des activités libres et des activités numériques.
Le CIAS Leia travaille et conventionne avec les différents partenaires associatifs/Institutionnels...
Enfin, il souhaite favoriser le bénévoles grâce à son dispositif, Dà Voci.

2025 a été marquée par une meilleure occupation du Territoire CAPA et une présence renforcée dans les quartiers de Bodiccione et Aspretto grâce à la mise à disposition de locaux par la Ville d'Ajaccio et la CAPA.
Nous avons ainsi pu proposer des permanences d'accueil, informatique/numérique mais également des ateliers collectifs comme l'atelier de gym cérébrale, la lecture à voix haute.

Analyse quantitative 2023/2024/2025 :

Les bénévoles

Bénévoles	2024		2025	
	Ajaccio	Rural	Ajaccio	Rural
Bénévoles seniors	14	1	19	1
Bénévoles juniors	17	6	0	0
TOTAL	38		20	

Nous avons donc eu 20 bénévoles séniors, 4 Hommes et 16 femmes répartis comme suit :
Centre-ville, 6 personnes = 2h et 4 Femmes
Mezzavia, 1 personne = 1 homme
Padules/Cannes, 1 personne = 1 femme
Pietralba, 2 personnes = 2 femmes
Sanguinaires, 3 personnes = 3 femmes
St Jean/Loretto, 2personnes = 2 Femme et 1 homme
Salines 2 personnes = 2 femmes
Vazzio, 1 personne = 1 femme
Cuttoli 1 personne = 1 femme

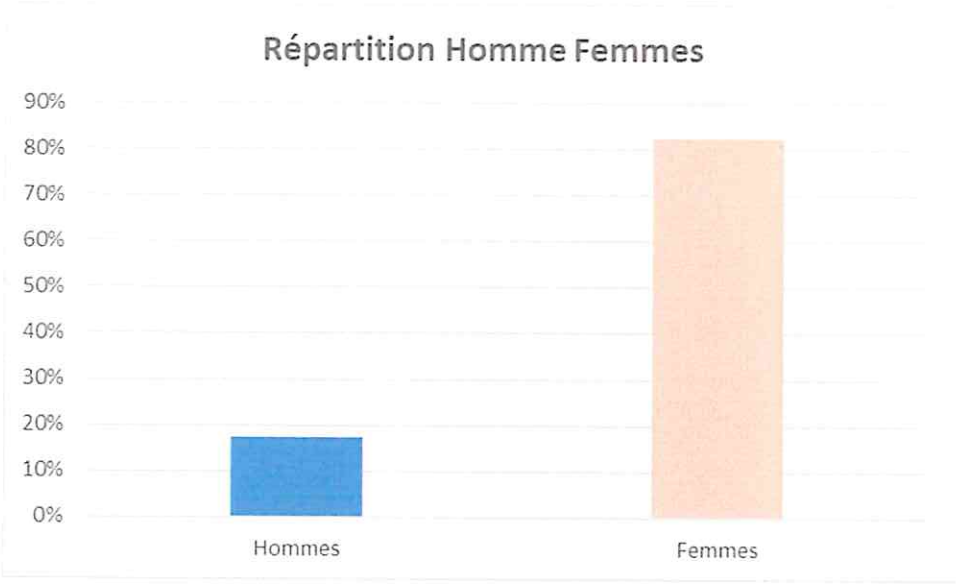
En 2025, ils ont participé à la Semaine Bleue, au MDJ, au téléthon et ils ont souhaité également faire des permanences dans les quartiers. Nous n'avons pas pu accéder à leur demande.
Certains sont présents tous les lundis après-midi dans nos locaux du CIAS Alban certains viennent nous aider le lundi matin à la réception des commandes et d'autres nous font des animations (Karaoké, stage ukulélé, tricot). Ils ont également tenu la buvette de la représentation de théâtre de la MDA par exemple. Ils se mobilisent à chaque fois que nous les sollicitons.

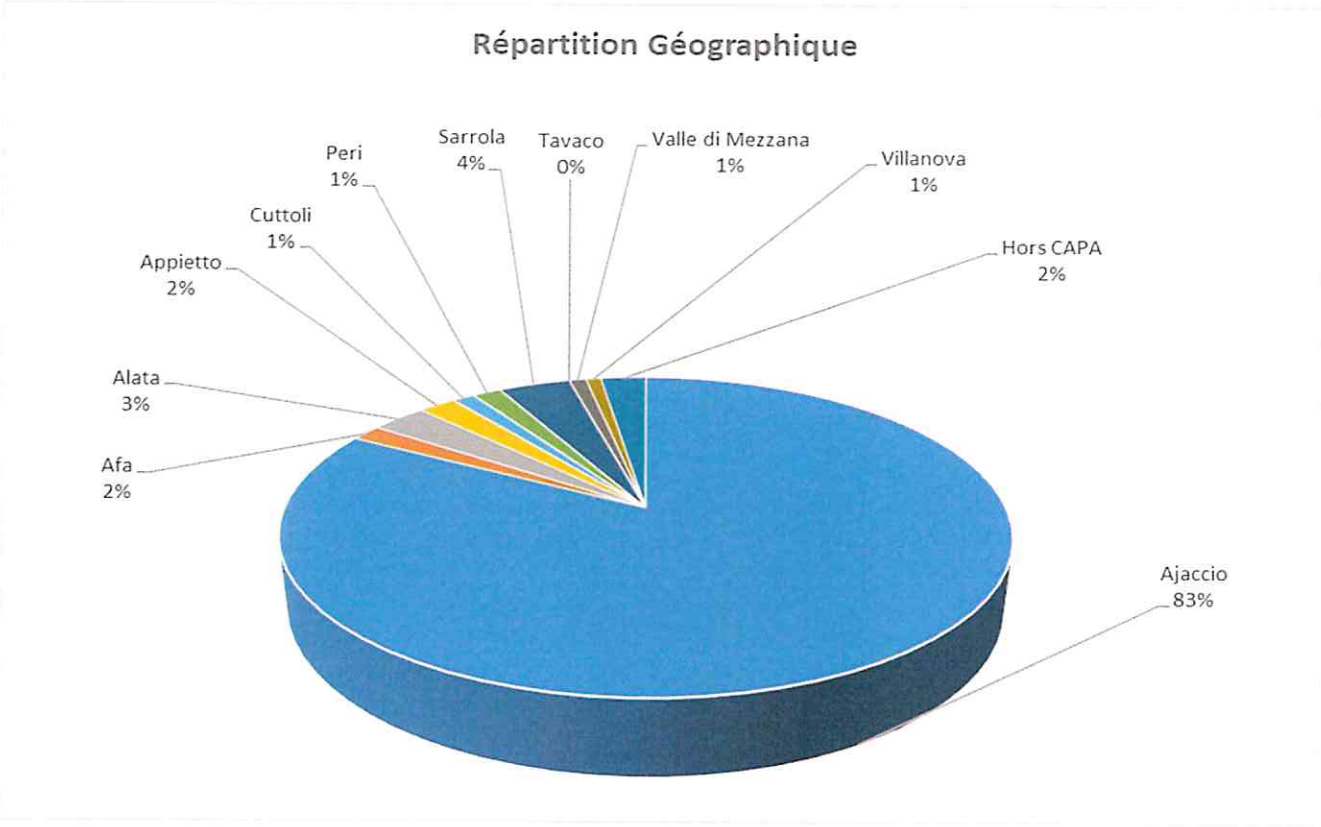
Le recrutement se fait difficilement. Nous espérons remobiliser ce dispositif, car certains de nos bénévoles sont vieillissants et n'ont plus la capacité ou l'envie de poursuivre leur engagement.

Toutefois, l'aide et l'appui de bénévoles nous permet d'être au cœur des problématiques de la population de la CAPA mais également d'avoir un relai d'information et une aide ponctuelle sur nos évènements.

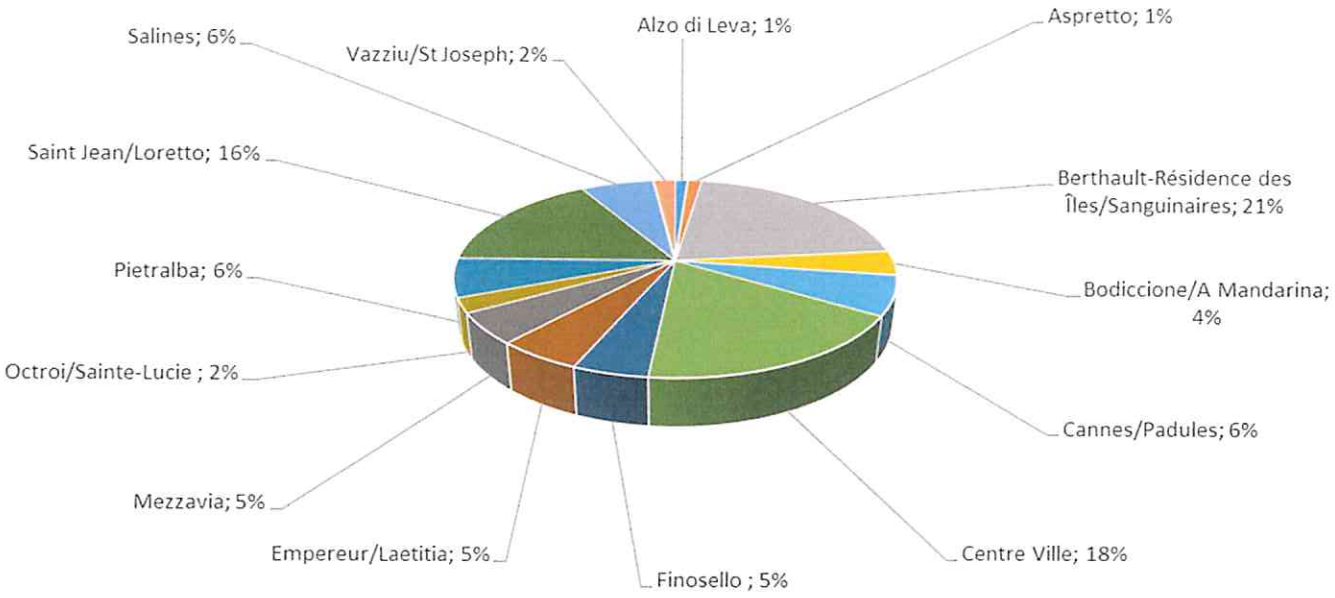
Les usagers :

Comparatif par sexe des bénéficiaires	2024	2025
HOMME	168	175
FEMME	741	830
TOTAL	909	1006





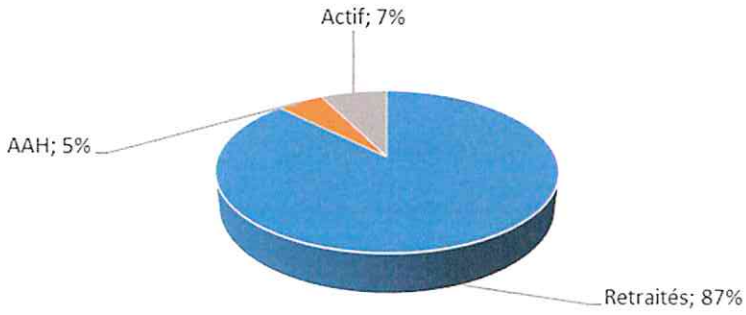
Répartition par quartier d'Ajaccio



Répartition par âge des usagers



Répartiton CSP



Comparatif par Ressources des bénéficiaires	2024	2025
Moins de 1000€	30%	23%
Plus de 1000€	70%	77%

Les activités

2024		2025	
Nbre d'activités différentes proposées	Nombre de séances	Nbre d'activités différentes proposées	Nombre de séances
34 ponctuels	198	28 ponctuelles	93
27 pérennes	683	32 pérennes	1000
Dont 14 dans le rural	125	Dont 18 dans le rural	219

En 2025, 1006 personnes ont bénéficié des actions du CIAS Leia et plus de 340 ont adhéré ou fait leur dossier de renouvellement, dont 91 nouveaux dossiers.

60 activités différentes ont été proposées soit 32 ateliers permanents et 28 ponctuels.

Cela représente 10093 séances programmées tout au long de l'année : 91 séances en moyenne par mois, 23 par semaine et plus de 4 par jour.

Plus de 90% des personnes viennent aux activités en présentiel.

Par activité, il y a, en moyenne, 10 participants.

Toutes les activités sont proposées en intergénération et permettent de toucher toutes les communes de la CAPA.

Des activités ont été pérennisées sur Trova (théâtre ; lecture à voix Haute), et Sarrola (Tai-Chi, Pilates, lecture à voix haute chorale), Cuttoli (Renforcement musculaire), Appietto (Aquagym été). Des thés dansants ont organisé sur PERI. Des activités ponctuelles sont programmées sur Appietto, Cuttoli, Afa, Alata, Peri et Sarrola (ateliers créatifs, marche nordique, randonnées, conférences et évènements culturels).

Focus numérique/informatique

La permanence informatique et le prêt de tablette :

Accompagnement numérique	2024		2025	
	Nombre d'ateliers	Nombre de RDV	Nombre d'ateliers	Nombre de RDV
	67	528	96	705

Partenariat CIAS-UDAF et CPAM

La CIAS a signé une convention avec l'UDAF afin d'être un des opérateurs CAPA de l'action Territoire Numérique Educatif. L'action s'inscrit pleinement dans la prévention et la lutte contre la fracture numérique et vise à améliorer et développer l'e-parentalité.
Parallèlement, le CIAS obtenu un financement de la CPAM pour lutter contre la fracture numérique et permettre l'autonomie numérique.

Objectifs :

- Effectuer des permanences au plus près des usagers sur le territoire CAPA
- Favoriser et améliorer la prise en main d'outils informatique
- Lutter contre le non recours aux droits
- Prévenir le décrochage et lutter contre la fracture numérique
- Lutter contre l'illectronisme
- Lutter contre la précarité
- Développer et favoriser l'e-parentalité
- Fournir gratuitement des outils numériques type tablettes et proposer des actions de prévention liées au numérique pour lutter contre la précarité numérique et
- Favoriser le lien social et l'accès à la santé (Doctolib, Amelie, e-consultations, ...)

Mise en œuvre :

En 2025, les 2 agents médiateurs numériques déploient et mettent en place d'ateliers pour l'e-parentalité dans le cadre du Territoire Numérique Educatif (TNE) mais ils se sont également mobilisés pour préparer et animer des ateliers numériques thématiques. Ils effectuent, enfin, des permanences informatiques sur RDV et à la demande, au CIAS Alban mais également sur Bodiccione, les salines, et les communes du rural comme Alata-Trova (1) pour les publics les plus isolés et/ou fragiles comme les séniors ou les précaires.

193 personnes ont été suivies sur 2025 avec une moyenne de 4 rdv par personne hors ateliers collectifs et suivi téléphonique.

96 permanences/ ateliers, dont 32 ateliers collectifs thématiques, ont été proposés aux personnes suivies au CIAS (épicerie éducative, café des parents, service animation, etc.) mais également aux parents fréquentant les établissements scolaires de la CAPA notamment le collège Giovonni ou les familles suivies par la Direction de Réussite Educative de la Ville d'Ajaccio (DRE). Les ateliers collectifs sont composés de 5 personnes minimum à 10 personnes maximum.

Enfin, nous avons permis la tenue de modules informatiques spécifiques proposés et animés par l'ASEPT ou A PROVA en complément de nos actions.

Les évènements et partenariats

La Semaine Bleue Impériale a été proposée du 06 au 11 octobre 2025.
Cette année il y a eu 355 inscriptions sur 12 ateliers. Différents ateliers étaient au programme : Conférences, challenge de pétanque, marche nordique, step mais surtout un grand Raid Urbain sport-santé intergénérationnel sur la Quartier des Cannes. Ce dernier a été un grand succès et mériterai d'être renouveler.
239 participations ont été enregistrées incluant les EHPAD. Plus de 20 partenaires ont été mobilisés.

La Journée internationale de la personne âgée, nous avons fait le choix d'organiser un Thé dansant intergénérationnel au profit de **la Marie Do** sur la journée d'ouverture le 03 octobre 2025. Grâce à notre action et au soutien du Lycée professionnel du Finosello nous avons récoltés **450€** pour cette association de lutte contre le cancer.

Le MDJ

Le CIAS du Pays Ajaccien organise chaque année le Marché des Jeunes. Il a eu lieu le Samedi 22 novembre 2025 de 10h à 17h au Palatinu d'Ajaccio.
Ce rendez-vous est devenu au fil du temps l'un des divertissements le plus attendu des adolescents et des adolescentes de 10 à 18 ans.
La thématique proposée en 2025 était celle des sports émergeants.
En plus des partenaires emblématiques du Point Infos Jeunesse, le Comité Territoriale Sport pour tous, la Maison des Ados et le Van Nina & Simone ont été associés et ont été présents tout au long de la manifestation.
La Direction des Accueils de Loisirs, en partenariat avec la Direction jeunesse et vie des Quartiers, la Direction de sports de la Ville d'Ajaccio et la Maison des Ados (MDA) nous ont proposé entre 12h et 14h, une activité de sensibilisation à l'accès et au bienfait du sport : le MDJ Express : La Battle des exposants !
Cette manifestation repose sur le principe d'une braderie pour :

- Permettre aux jeunes de se retrouver autour d'un projet commun où ils seront les principaux acteurs et donc encourager le lien social
- Développer l'autonomie des jeunes car la gestion du stand demande une organisation personnelle.

200 enfants ont ainsi participé au MDJ et nous avons compté plus de 3000 visiteurs.
Les exposants ont reçu un Tote Bag contenant 1 bouteille d'eau, 1 compote et des places offertes pour un match du GFCA Volley.

Le point info jeunesse a permis d'informer les jeunes et les familles.

La Buvette a été tenue par le CIAS et ses bénévoles séniors (au nombre de 6). Ces derniers ont confectionné tous les sandwichs notamment ceux qui étaient offerts aux jeunes exposants. Ils ont assuré la distribution. Nous avons réalisé une recette d'un montant de **1089€**
Enfin, le PGHM, le SIS2A, le service de langue Corse et le Comité Territorial « Sport pour tous » ont proposé et effectué des animations pour les exposants.

En fin de journée, les enfants ont eu la possibilité de laisser leurs invendus à des associations. Ont été retenus : l'association des Jardins de l'Empereur et Iniziativa. Cette action permet de se sensibiliser au développement durable, mais également de donner une 2ème vie à des objets.

Le Téléthon

Comme chaque année, le CIAS en partenariat avec la Maison de Quartiers des Cannes s'inscrit sur le Téléthon. Nous tenons le chalet associatif sur le Marché de Noël de Ville d'Ajaccio le samedi du Téléthon.

Tout au long de l'année, les adhérents des 2 structures confectionnent et proposent à la vente différents produits comme lainage, porte-bonheurs, gâteaux et confiserie maison, etc. C'est l'occasion de montrer et de valoriser leur savoir-faire.

Cette année, la vente a rapporté **898€** et est entièrement reversée à **l'AFM téléthon.**

La régie animation, hors évènements, s'élève à = **3264€**
Cafétéria et dons = **2754 €**
Transport et petit bricolage = **510€**

Conventions :

Le CIAS LEIA ne pourrait pas fonctionner sans l'appui et la collaboration des différents partenaires tant institutionnels qu'associatifs du territoire de la CAPA.

Chaque année nous renouvelons nos conventions et nous en créons de nouvelles.
Nombre de nouvelles conventions : 10
Nombre de renouvellement de conventions : 40

POINTS FORTS ET PERSPECTIVES

Points forts :

*Meilleure identification du service et des missions du CIAS Leia
*Meilleure information et communication sur l'offre existante notamment dans le rural
*Développement et pérennisation d'actions sport-santé et bien-être en lien avec le CLS, le CLSM, l'ARS et la Collectivité de Corse
*Pérennisation de l'outil visio permettant de répondre aux difficultés de mobilité, de parking, de distance.
*Adaptabilité et disponibilité des équipes et du service
*Lutte et réduction des inégalités numériques grâce notamment à l'organisation de RDV personnalisés pour former à l'outil numérique et la mise à disposition de tablette
*Développement des partenariats
*Implication et mobilisation des bénévoles

Perspectives 2026

*Poursuivre le développement et la diversification de l'offre d'activités sur l'ensemble du territoire CAPA et leur pérennisation sur les communes rurales
* Poursuivre le travail engagé pour que le CIAS Leia devienne un véritable tiers-lieu inclusif
*Avoir un site internet dédié CIAS pour gérer les inscriptions, la com, etc.
*Développer le recrutement des bénévoles et créer des binômes jeunes / seniors pour avoir de véritables relais sur les territoires
*Développer et renforcer les partenariats avec les associations locales
*Renforcer le travail sur des projets collectifs mutualisés en fonction des besoins et des attentes des différents partenaires